

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406270-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2023

Sommaire

Préambule

A) Plan de situation

B) Les ordures ménagères résiduelles ou déchets ménagers non recyclables

1. Organisation du service
2. Mode de gestion du service
3. Tonnages collectés et lieu de déchargement – Annexe A

C) La collecte sélective

1. Organisation du service
2. Mode de gestion du service
 - a. la collecte
 - b. le tri
3. Tonnages collectés et valorisés – Annexe B
4. Aire de Stockage du Verre
5. Consignes de tri – Annexe C

D) Organisation des collectes

1. La collecte
 - a. en porte à porte pour les OM et emballages – Annexe D et E
 - b. La collecte en apport volontaire : verre et papier/carton – Annexe F
2. Conteneurisation de la collecte OM et emballages

E) Règlement de service

F) Déchetteries

1. Organisation du service
2. Mode de gestion du service
3. Tonnage collecté
 - a. Tonnages – Annexe G
 - b. fréquentation
4. Travaux/Divers
 - a. Locaux DMS
 - b. Mise en sécurité
 - c. Local Gardien déchetterie de Craon et mise aux normes des locaux Déchets Dangereux
 - d. Plateforme de dépôt déchets verts et gravats – déchetterie de Craon
 - e. Bennes Déchetteries

G)Autres collectes

1. Collecte des déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE).
2. Collecte des Déchets de Soins des Particuliers (DSP)
3. Collecte des Déchets d'amiantes liées
4. Réemploi collecte Emmaüs 53
5. Collecte des Textiles
6. Collecte des pneus de véhicules légers
7. Collecte des Pneus des exploitations agricoles
8. Nouvelles Responsabilités élargies des producteurs (REP)
 - a. Déchets d'élément d'ameublement (DEA)
 - b. Déchets Diffus Spécifiques (Ex DMS).
 - c. Articles de sport et Loisirs (ASL)

H)Prévention, communication et économie circulaire

1. Programme de prévention / économie circulaire
2. Composteurs individuels
3. Collecte de coquillages
4. Communication/ sensibilisation

I) Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)

J) Centre d'Enfouissement Technique « La Vieuville » de Livré la Touche

K)Plateforme de compostage de Livré la Touche

L) Financement du service

Projets 2024

Synoptique

Montant annuel des principales prestations

PRÉAMBULE

Le présent rapport a été établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 et au décret n°2016-288 du 10 mars 2016, après approbation par le conseil de la communauté de communes du Pays de Craon (séance du 17/06/2024), pour être transmis aux communes de la collectivité, en vue d'une communication auprès de chaque conseil municipal. Conformément aux termes de l'article L2313-1 du CGCT, il sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

La Communauté de Communes du Pays de Craon exerce la compétence liée à la gestion du service d'élimination des ordures ménagères sur son territoire des 37 communes, représentant 27 360 habitants (pop INSEE 2020 connue au 01.01.2023), en application :

- des dispositions de l'arrêté de Monsieur le préfet de la Mayenne en date du 09.06.2015 portant modification des compétences de la communauté de communes.
- de la convention signée avec le conseil départemental de la Mayenne le 02.12.2022, suite au transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers » au département.

Les interventions de la communauté de communes portent sur les objets ci-après :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte sélective
- Gestion de Déchetteries et décharge de Classe 3 (CSDI)

Au 31 décembre 2023, la communauté de communes du Pays de Craon dispose pour cette compétence de :

- 7 Déchetteries
- 235 Conteneurs de Collecte sélective papiers/cartons et verre (107 points de recyclage)
- 15 Points de regroupements et 32 bacs de 660L Ordures ménagères et emballages
- 13 984 bacs individuels pour les OMR et 13 460 bacs individuels pour les emballages
- 1 Plateforme de compostage de déchets verts (plus exploitée)
- 1 Centres de Stockage de Déchets Inertes (CSDI)
- 1 Aire de stockage du Verre
- 1 Quai de Transfert des Déchets Ménagers Résiduels
- 1 Ancien Centre d'Enfouissement Technique des déchets Ménagers
- 6 Véhicules et un tracteur Tondeuse (KUBOTA)
- 1 broyeur de végétaux

Le service « déchets » dispose de 10 agents (7,8ETP) :

- 6 Agents déchetteries (5.3 ETP)
- 1 Secrétaire (0,5 ETP)
- 1 responsable réduction et valorisation des déchets (0,8 ETP)
- 1 directeur du pôle environnement (0,3 ETP)
- 1 ambassadeur du tri (0,5 temps)
- 1 chargé de mission économie circulaire (0,4 ETP)

En 2023, les actions principales suivantes ont été réalisées ou engagées:

- **Programme de prévention** : PLPDMA validé et engagé.
- **Sensibilisation / formation** : foire de Craon, ateliers compostage, animations tri
- **Expérimentation de la collecte des bio-déchets pour les habitations sans jardin.**
- **Communication** : Mag environnement, points presse, site internet, préparation des changements de consignes de tri, mise à jour des supports mémo-tri etc...
- **Développement des filières en déchetterie** : déploiement de la REP éco-maison sur toutes les déchetteries, mise en place des filières plastiques dur, plastique souple, polystyrène, plâtre à la déchetterie de Craon.
- **Recrutement d'un agent de valorisation des déchets**
- **Préparation des marchés OM/ contrôle accès**
- **Préparation gestion des bacs en interne**

A) Plan de situation



Chiffres clés 2023 :

37 communes
27 360 habitants

Source INSEE 2021

B) Les ordures ménagères résiduelles ou déchets ménagers non Recyclables

1. Organisation du service

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la collecte des déchets ménagers non recyclables est assurée **tous les 15 jours, les semaines impaires**, sur l'ensemble du territoire du Pays de Craon (avant le 01.01.2018, la collecte était réalisée une fois par semaine).

La collecte des déchets des professionnels et assimilés est réalisée suivant la même fréquence que la collecte des ménages, à l'exception des professionnels exerçant un métier de bouche ou produisant des déchets organiques. Ces professionnels sont collectés une fois par semaine (le mercredi les semaines paires).

2. Mode de gestion du service

Le service de collecte des déchets ménagers non recyclables a été assuré par l'entreprise GAUDIN Transports, située à Craon, dans les conditions d'un marché d'une durée de 5 ans avec effet au 01.01.2018 et échéance au 31/12/2022, passé conformément au code des marchés publics après appel d'offres ouvert. Le marché a été reconduit d'une année supplémentaire jusqu'au 31/12/2023.

Cette collecte est réalisée avec l'aide de bacs équipés d'une puce informatique afin de réaliser un suivi informatique des tournées de collecte.

La convention de transfert de compétence « Traitement » a été signée avec le Conseil Départemental de la Mayenne pour la période 2023-2043.

3. Tonnages collectés et lieu de déchargement

Les habitants du Pays de Craon ont généré **3 154 tonnes** de déchets ménagers non recyclables au titre de l'année 2023 **soit 110 kg/habitant/an** (moyenne départementale 154 kg/habitant pour 2023), contre **3 235 T** en 2022. Les tonnages collectés en 2023 sont en légère baisse. La baisse de 25% enregistrée en 2018 a été confirmée. (Graphique de l'évolution des tonnages collectés depuis 1998 en **annexe A**).

Ces déchets, après collecte, sont acheminés vers le quai de transit situé sur le territoire de la commune de Livré la Touche, au lieu-dit « la Vieuville ». L'assainissement individuel de ce site a été remis aux normes en 2019/2020 par le conseil départemental.

Les déchets y sont déchargés dans une semi-remorque de 90 m3 à fond mouvant puis transportés jusqu'au lieu de traitement désigné par le Conseil Départemental de la Mayenne.

Les déchets du Pays de Craon sont traités au Centre de Stockage de déchets non dangereux (CSDND) de Séché Eco-industries (53 - Changé), pour **81 Tonnes (soit 3% du global)** et au **Centre de Valorisation Energétique des Déchets (CVED)** de Pontmain, géré par le Conseil Départemental de la Mayenne, **pour 3 073 tonnes (soit 97%)**.

C) La collecte sélective

1. Organisation du service

La collecte sélective des déchets recyclables, mise en place en janvier 1999, est organisée en trois flux :

- Le verre
- Le papier / carton
- Les emballages plastiques, métalliques et les briques alimentaires

Le verre et le papier-carton sont collectés en apport volontaire. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les emballages sont collectés en porte à porte à l'aide de bac individuel, les semaines impaires, sur l'ensemble du territoire.

2. Mode de gestion du service

a. La collecte

Le vidage des conteneurs de collecte sélective verre et papier-carton est assuré par l'entreprise Séché Transports, dont le siège est sur la commune de Changé (53). Le marché a été attribué à Séché transports, pour une durée de 5 ans, avec effet au 01.01.2018 et échéance au 31.12.2022. Le marché a été reconduit d'une année supplémentaire jusqu'au 31/12/2023.

Le service de collecte des emballages est assuré par l'entreprise GAUDIN Transports, située à Craon, dans les conditions d'un marché d'une durée de 5 ans avec effet au 01.01.2018 et échéance au 31/12/2022, passé conformément au code des marchés publics après appel d'offres ouvert. Le marché a été reconduit d'une année supplémentaire jusqu'au 31/12/2023.



b. Le Tri

La prestation de tri est réalisée au centre de tri du groupe Séché Eco-Industries (Changé - 53). L'entreprise SECHE Eco industries a été retenue pour une durée de 5 ans, avec effet au 01.01.2018 et échéance au 31.12.2022. Le marché a été reconduit d'une année supplémentaire jusqu'au 31/12/2023.

En 2018, les deux entités « Eco-emballages » et « Eco-folio » ont fusionné pour devenir l'éco-organisme « CITEO ».

Pour la période 2018-2022, 2 contrats ont été signés avec CITEO :

- ➔ Le contrat CITEO emballages
- ➔ Le contrat CITEO papiers

Dans le cadre du contrat CITEO emballages, la communauté de communes a décidé de retenir la garantie de reprise (en option filière) pour l'acier, l'aluminium, les briques alimentaires et le verre pour la durée du contrat (échéance 31/12/2022). Un avenant a été signé pour reconduire les contrats d'un an – échéance 31/12/2023. Pour les emballages en plastique et les cartons, la communauté de communes a contractualisé avec la société Eco-Industries (en option fédération) pour 1 an renouvelable 2 fois (échéance 31/12/2020). La société Eco-Industrie n'a pas souhaité poursuivre le contrat de reprise au-delà du 31/12/2020. La communauté de communes a contractualisé avec la société ACTECO (44) pour une durée de 24 mois à compter du 01/01/2021. La signature d'un avenant a permis de prolonger le contrat d'un an, jusqu'au 31/12/2023.

En ce qui concerne le recyclage des papiers, la communauté de communes du Pays de Craon a signé un contrat de reprise d'une durée de 4 ans avec la papeterie du groupe UPM Kymmene France (Chapelle Darblay) (durée de la convention entre le 01/01/2019 et le 31/12/2022).

En 2019, le groupe UPM a annoncé la mise en vente de son usine de recyclage de papier à la Chapelle Darblay. La Communauté de Communes a résilié le contrat au 31/12/2019.

Un nouveau contrat de reprise a été signé avec l'entreprise Norske Golbey (88) au 01/01/2020 pour une durée de 2 ans renouvelables 2 fois 1 an (31/12/2024).

Le nouveau contrat CITEO papiers (2018-2022) est basé sur le barème précédent : les soutiens sont calculés en fonction des tonnages de papier recyclés. Un avenant d'un an a été signé – échéance 31/12/2023.

Les emballages ainsi triés sont dirigés vers des filières de recyclage spécifiques, en fonction de la nature des différents déchets :

Contenants	Type de déchets	Filières
Conteneur à bande verte	Verre	OI Manufacturing (69 Villeurbanne)
Conteneur à bande bleue	Papier	Norske – Golbey (88)
	Carton	SECHE Eco Industries (35 Changé)
Bac à couvercle jaune	Acier	Arcelor Mittal (93-St Denis)
	Aluminium	Regeal Affimet (60- Compiègne)
	Briques alimentaires	Revipac (75 Paris)
	Emballages Plastiques	Séché Eco Industries (35 Changé)

3. Tonnages collectés et valorisés

Tous les déchets recyclables sont acheminés vers le centre de tri de Séché Eco Industries.
12 sondages ont été effectués en 2023 afin de déterminer la composition des déchets recyclables :

Matériaux (Pop 2017 : 28 720hab)	Tonnage collecté 2023	Refus	Tonnage valorisé 2023	Tonnage collecté 2022	Evolution Collecte 2023/2022
Verre	1 338		1 338	1311	+2%
Papiers	633		361	654	-3%
Cartons 5.02			235		
Gros Magasins			37		
Acier	1009	35%	75	996	+1%
Aluminium			14		
Briques alimentaires			41		
Emballages Plastiques			258		
Total	2980		2359	2961	%
Dont Refus	356			404	-11%
Dont films non PE	81			108	
KG/HAB/AN	109			103	

Au titre de 2023, les résultats de la collecte sélective sur le territoire du Pays de Craon sont de 109 kg/habitant/an. Ils sont supérieurs à la moyenne départementale de 2022 (95,8 Kg/hab./an).

Résultats de Collecte : (détails en **annexe B**)

Les habitants du Pays de Craon ont produit **2 980T** de déchets ménagers recyclables au titre de l'année 2023 soit **109 kg/hab./an**, (contre **2 961T en 2022**).

Un échantillonnage est réalisé selon la méthode de caractérisation basée sur la Norme XP 30-437 (12 sondages/an et par flux) pour évaluer les refus en entrée de centre de tri.

En 2023, le **tonnage de refus de tri est de 356 tonnes sur le flux emballages uniquement** (en sortie de centre de tri). Ces refus de tri représentent 35% du flux emballages. En 2018, ce refus était de 209 tonnes, soit 25% du flux emballages.

On observe une forte hausse des erreurs de tri du flux emballages depuis le passage de la collecte en bacs en 2018. Des actions de sensibilisation des usagers ont été engagées pour réduire la quantité de refus de tri du bac emballages.

En 2022, un ambassadeur du tri a été recruté à mi-temps pour sensibiliser les usagers au bon tri des emballages et pour réaliser des contrôles qualité du tri en porte à porte.

4. Aire de Stockage du Verre

Depuis 2008, une aire de stockage (180m²) sur le site de Livré la Touche reçoit le verre collecté sélectivement. Elle a été réalisée afin de favoriser la nouvelle organisation de la filière d'enlèvement et valorisation et permettre une maîtrise des coûts de transport.

L'exploitation de la plate-forme de stockage, (pousser et charger le verre dans les camions du verrier), a été confiée à l'entreprise JEGU de Ballots.

En 2023, l'ensemble du verre collecté sur le Pays de Craon y a été stocké, soit 1338 tonnes (50 camions, 72H de chargement).



5. Consignes de tri

La communauté de communes du Pays de Craon, en partenariat avec son centre de Tri (Séché Eco Industries) a mis en place, avec le soutien de CITEO, l'extension des consignes de tri des plastiques (pots, boîtes, barquettes, films). Le nouvel objectif des pouvoirs publics est de doubler le taux de recyclage des plastiques (23% à 50%) et de couvrir l'ensemble du territoire national à l'échéance de 2023.

Cette extension des consignes de tri des emballages en plastique est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2016. (Consigne de tri en *annexe C*)

D) Organisation des collectes

Dérogation :

Un dossier de dérogation a été déposé en préfecture afin de pouvoir collecter les ordures ménagères une fois tous les 15 jours pour les 3 communes de plus de 2000 habitants (Craon, Cossé, Renazé) au lieu de toutes les semaines comme le précise la réglementation.

Le dossier a été présenté au CODERST (Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) le 23/11/2017. **Cette dérogation a été accordée par arrêté préfectoral en date du 13.12.2017 pour la période 01/2018 à 12/2023 (6ans).**

1. La collecte

a. en porte à porte pour les OM et emballages

En 2023, la collecte des ordures ménagères et des emballages est réalisée une semaine sur deux, en alternance :

- La collecte des **ordures ménagères** a lieu les **semaines paires**
- La collecte des **emballages** a lieu les **semaines impaires**

La collecte est organisée :

- En porte à porte ou en bout de chemin pour l'ensemble du territoire (zone agglomérée et zone rurale): (en bac individuel).

- A partir de points de regroupement (bacs de 660 litres) pour 15 points liés à la sécurité (5) ou à des bouts de chemins trop longs (10).

Il existe 29 tournées de collecte :

- Emballages : 14 tournées (3 tournées pendant 4 jours et 2 tournées pour Craon le mercredi)
- Ordures ménagères : 15 tournées (3 tournées pendant 4 jours, 2 tournées le mercredi pour Craon et une tournée spécifique pour les ordures ménagères des professionnels, le mercredi en semaines impaires).

Le découpage des jours de collecte a été modifié de façon à ce que les axes de communication principaux délimitent le jour de collecte. 18 communes ont été impactées par un changement de jour de collecte par rapport à 2017 (calendrier **en annexe E**)

Afin de suivre la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le recours à la marche arrière pour la collecte des déchets a été supprimée depuis janvier 2018. **90 marches arrière** ont été supprimées dans les zones agglomérées.

Kilomètres parcourus :

En 2023, le kilométrage parcouru pour réaliser les 29 tournées (15 OM et 14 emballages) est de **104 150 Kms.** (en 2022 : environ 102 729 Kms, conso : 55 797L). Cette collecte est réalisée par 3 chauffeurs et 6 ripeurs. $104\ 150\ \text{km} / 29\ \text{tournées} = 3\ 591\ \text{Km}$ par tournée en moyenne sur l'année.

b. La collecte en apport volontaire : verre et papier/carton

Chaque commune possède au moins un point d'apports volontaires, doté de 2 conteneurs :

- Conteneur à bande verte pour le verre
- Conteneur à bande bleue pour le papier – carton

Un point d'apports volontaire supplémentaire est prévu par tranche de 500 habitants.

En 2019, le parc de conteneurs existants a été densifié pour se rapprocher de la préconisation de CITEO qui est d'un point pour 250 habitants.

Ex : - La Boissière (122 habitants) dispose d'un point d'apports volontaires
 - Craon (3 057 habitants) dispose de 12 points d'apports volontaires

Au total, le territoire du Pays de Craon compte **107 points d'apports volontaires** (points recyclage, soit 235 conteneurs) dont **7** sont installés dans l'emprise des 7 déchetteries, soit un point d'apport volontaire pour 270 habitants. Liste des points de recyclage en **annexe F**.

De plus, 21 établissements collectifs (hôpitaux, maisons de retraite, restaurants scolaires, collèges, maisons familiales, base de loisirs) ont été équipés de conteneurs adaptés pour la collecte des papiers/cartons.

Chaque année, il est réalisé le lavage et le lasurage des conteneurs de collecte sélective. Cette intervention est réalisée par secteur géographique (2023 : secteur de l'ex-communauté de communes de Cossé Le Vivien). La prestation est réalisée par l'entreprise SEP d'Alençon (61) –

2. Conteneurisation de la collecte OM et emballages

La communauté de communes du Pays de Craon met à disposition des foyers des 37 communes du Pays de Craon, un bac individuel pour la collecte des déchets ménagers résiduels et pour la collecte des emballages.

Cette conteneurisation a fait l'objet d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise TEMACO, située à Aix en Provence (agence locale située à St Jean sur Vilaine – 35 – Ille et vilaine) dans les conditions d'un marché d'une durée de 5 ans avec effet au 01.01.2018 et échéance au 31/12/2022, passé conformément au code des marchés publics après appel d'offres ouvert. Il a été reconduit pour 1 année supplémentaire jusqu'au 31/12/2023. En 2019, l'entreprise TEMACO a changé de nom pour devenir SULO.

Depuis le 01.01.2018, la communauté de communes du Pays de Craon est propriétaire de l'ensemble du parc de bacs. L'ancien parc (mise en place en 2012), comprenant 10 216 bacs au 31.12.2017 a été racheté pour un montant de 140 612,40 € TTC début 2018.

Les prestations de pré-collecte sont les suivantes :

- Fourniture et mise en place des bacs :
- La distribution des bacs ordures ménagères et emballages a débuté en septembre 2017. 3040 bacs OM ont été installés en zone campagne et 12 038 bacs emballages ont été installés sur l'ensemble du territoire pour un montant de 595 956€ TTC. Cette opération a été réalisée simultanément avec la mise en place d'un règlement de collecte.
- La maintenance et le remplacement des bacs,
- Le changement des bacs lié à des mouvements de population, de renouvellement, lié à des vols, à des dégradations :

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Interventions	1 150	1 274	1 036	1 378	1 608	3 318

- La gestion informatique (logiciel Optinet) et le suivi du parc de bacs.

Afin de différencier l'usage du bac, les couvercles sont de différentes couleurs :

- Bac à couvercle marron : ordures ménagères des professionnels
- Bac à couvercle bordeaux : ordures ménagères des particuliers
- Bac à couvercle jaune : emballages des particuliers et professionnels

La collecte en bac individuel est opérationnelle depuis janvier 2012 **pour les ordures ménagères de la zone agglomérée**. En 2017, la zone rurale a été équipée de bacs individuels ordures ménagères pour préparer la collecte en porte à porte.

Règle de Dotation :

Pour inciter au tri des déchets, la dotation du volume du bac est fonction du nombre de personnes dans le foyer. Les professionnels choisissent le volume de leur bac en fonction de leurs déchets.

Figure 1. Modalité de dotation

Critère de dotation	V bac	
	OMa(L)	Emballages(L)
1 à 2 pers.	80	180
3 pers.	120	180
4 à 5 pers.	180	240
6 à 7 pers.	240	240
8 et +	360	660
Habitat collectif/prof	500	660
Habitat collectif/prof	660	660
Habitat collectif/prof	750	660

Au 31/12/2023, la quantité de bacs à ordures ménagères installée sur le territoire est attribuée comme suit :

Au 31/12/2023 Bacs OM	Volume Bac	Quantité Particuliers	Quantité Prof	TOTAL 2023	Volume (L)	%
1 à 2 pers	80	7586	112	7698	1 875 220	55%
3 pers	120	1714	114	1828		13%
4 à 5 pers	180	3430	54	3484		25%
6 à 7 pers	240	515	122	637		4,5%
8 et +	360	78	79	157		1%
Habitat collectif /prof	500	3	65	68		0,5%
Habitat collectif /prof	660	38	88	126		1%
Habitat collectif /prof	750	27	91	118		1%
	TOTAL	13 391	725	14 116		100,0%

Au 31/12/2023, la quantité de bacs emballages installés sur le territoire est attribuée comme suit :

Au 31/12/2023 Bacs EMB	Volume Bac	TOTAL 2023	Volume (L)	%
1 à 3 pers	180	9649	2 868 960	70 %
4 à 7 pers	240	3661		27 %
8 personnes et + Habitat collectif/ prof	660	362		3 %
	TOTAL	13 460	2 868 960	100,0%

Cas particuliers :

- Assistante maternelle, personnes ayant des problèmes de santé, gites et chambres d'hôtes : Dotation conformément à la grille de dotation avec volume immédiatement supérieur (Ex : 3 personnes au foyer + 2 enfants en garde, dotation 180Litres au lieu de 120Litres)
- Les petits collectifs (type immeuble de bourg) : dotation individuelle
- Les grands collectifs (type Mayenne Habitat, PUC...) : dotation collective
- Maison sans terrain ou pas de possibilité de stockage du bac : la CCPC met à disposition des sacs de collecte OM ou emballages spécifiques (de couleur rouge pour les OM / transparents pour les emballages), sur la base de 2 rouleaux de 25 sacs de 30L par personne/an.

Point de regroupement :

- 15 points de regroupement ont été installés en bout de chemin soit pour des raisons de sécurité pour les agents de collecte (5), soit pour des raisons d'éloignement du point de collecte (10).

- Pour les 25 foyers devant se rendre aux 5 points de regroupement installés pour des raisons de sécurité, le Pays de Craon rembourse partiellement la TEOM, à hauteur de 20%. Ce remboursement partiel est valable pour les années 2019 et 2020. Un nouvel zonage de la TEOM (taux réduit à 0.8%) a été mis en place en 2019 pour la TEOM 2020.

Les 411 bacs collectifs en campagne ont été enlevés. En 2018, il a été observé une baisse / disparition de la quantité de dépôts sauvages qui étaient auparavant déposés au pied des bacs de regroupement.

E) Règlement de service

La communauté de communes du Pays de Craon a approuvé le 11/05/2011 un règlement de service pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce règlement a pour but de :

- **Mobiliser** les habitants sur la nécessité de réduire leur production de déchets et de les valoriser au maximum par le tri et le compostage à domicile par exemple.
- **Inform**er sur les différents services et équipements à leur disposition,
- **Sensibiliser** les usagers aux nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2011 (*généralisation de la conteneurisation*).
- **Contribuer** à améliorer la propreté urbaine,
- **Assurer** la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte et du traitement des déchets,
- **Rappeler** les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets,
- **Fixer** des sanctions en cas d'abus et d'infractions.

Ce règlement de collecte a été mis à jour en 2017. Une nouvelle version du règlement de collecte a été approuvée lors de la séance du conseil communautaire en date du 09/10/2017 afin de prendre en compte les évolutions depuis 2011 et d'anticiper la nouvelle organisation de collecte de 2018.

Les modifications principales portent sur les points suivants:

- ➔ Collecte OM en porte à porte une fois tous les 15j (agglomération et campagne)
- ➔ Suppression des points de collecte collectifs en campagne
- ➔ Mise en place des bacs individuels pour la collecte des emballages (règle de dotation)
- ➔ Collecte des emballages en porte à porte, suppression de l'apport volontaire pour les emballages
- ➔ Extension des consignes de tri des emballages en plastique
- ➔ Collecte des meubles en déchetteries
- ➔ Modification des jours de collecte des OM et des modalités de collecte en campagne (bout de chemin ou chemin de + de 4 habitations, la collecte des jours fériés est avancée au samedi précédent)
- ➔ Suppression de la collecte DASRI (T1/2018)
- ➔ TEOM : 1 seule zone au lieu de 2 (suppression de la zone campagne)
- ➔ Exception à la règle de dotation : Assistantes Maternelle, gîtes, chambres d'hôte, personne ayant des problèmes de santé (Incontinence, etc..) dotation de bac OM basé sur la tranche supérieure
- ➔ Une collecte des OM Assimilées toutes les semaines pour :
 - Métiers de bouche (restaurants, commerces, cantines)
 - Gros producteurs : hôpitaux, collèges, maisons de retraite, habitats collectifs
 - Salles des fêtes

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tous les usagers du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du territoire du Pays de Craon. (version complète est disponible en

mairie ou au Centre Administratif Intercommunal de Craon ou sur le site internet **www.paysdecraon.fr**).

F) Déchetteries



1. Organisation du service

La communauté de communes du Pays de Craon gère **7 déchetteries** aménagées sur le territoire des communes suivantes :

Commune	Adresse	Ouverture	ICPE*	Téléphone
Cossé le Vivien	ZA des Platanes	Juin 1999	Déclaration	07.88.58.87.60
Craon	Chemin des carteries	Avril 1999	Enregistrement	07.88.57.50.92
Cuillé	Rue d'Anjou	Octobre 1999	Déclaration	02.43.07.55.67
Quelaines St Gault	ZA des Chesnaies	Mars 2002	Déclaration	02.43.69.54.31
Renazé	Chemin de la Malvalière	Avril 1999	Déclaration	06.74.91.01.74
St Aignan sur Roë	ZA des Charmilles	Avril 1999	Déclaration	02.43.06.79.60
Ballots	ZA Rte de Craon	Mai 2010	Déclaration	02.43.06.62.40

* Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Le gardiennage des déchetteries est assuré principalement par 7 agents de la communauté de Communes (5 agents à temps plein, 1 agent à 80%, 1 agent à 50%) et en cas de besoin (congés) par des personnels communaux mis à disposition et des agents retraités. Les salaires y compris les charges salariales et sociales sont remboursés aux communes.

En 2023 : **1045H** de remplacement (**2022 : 977H**), soit environ 0.6 équivalent temps plein (application de la convention cadre entre la communauté de communes et chaque commune concernée, base de 20,63€/H).

Les horaires de déchetterie au 31/12/2023 sont les suivantes :

Horaires d'ouverture	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
Cossé le Vivien	13h30-17h30		13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	23 h
Craon	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	29 h
Cuillé		13h45-17h30				9h-12h 13h30-17h00	10 h15
Quelaines	13h30-17h30		9h-12h			9h-12h 13h30-17h30	14h
Renazé			9h-12h 13h30-17h30		13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	18h
St Aignan				13h30-17h30		9h-12h 13h30-17h00	10h30
Ballots		13h30-17h30		9h-12h		9h-12h 13h30-17h00	13h30
TOTAL	12h	10h45	18h	15h	15h	47,5h	118h15

L'entretien des déchetteries est assuré par les agents de la communauté de communes du Pays de Craon.

Public accepté : Particuliers et Professionnels / Collectivités

Les dépôts sont limités en volume à 3 m3 par jour d'ouverture

Déchets Acceptés sur les 7 déchetteries

	Type de déchets	Mode de stockage
Déchets banals	Meubles / articles de bricolage et jardinage	Benne 30m3**
	Tout Venant	Benne 30m3
	Gravats	Benne 10m3
	Déchets Verts	Benne 30m3*
	Ferrailles	Benne 30m3*
	Bois	Benne 30m3
	Cartons	Benne couverte 30m3
	Articles de sport et loisirs	palox
	Pneus propres et secs	Caisson maritime à Ballots
DEEE	Déchets Equipements Electroniques et Electriques	Caisse grillagée 1m3 ou vrac Stockés dans caisson maritime
Déchets toxiques	Piles	Fûts de 200 litres
	Batteries	Bac de 150 litres
	Néons	Caisse plastique de 1m3
	Déchets Ménagers Spéciaux (phytosanitaires, peintures)	Bacs de 600 litres+ caissettes de 60 litres
	Emballages souillés	Cuve de 1m3 avec sache
	Huile végétale	Fûts de 200 litres
	Aérosols	Fûts de 200 litres
	Filtres à huiles	Fûts de 200 litres
	Huile Minérale	Colonne de 3000 litres
Amiantes liées	body benne **	
Collecte sélective	Papiers/ carton	Conteneur de 5m3
	verre	Conteneur de 5m3

Réemploi	Objets Ré employables	Caisson maritime de 30m3
	Textiles	Conteneur de 2m3
Plâtre *** Depuis le 1er juillet 2023	Placo plâtre	Benne 30 m3
Plastiques *** Depuis le 1er juillet 2023	Plastique souple	Benne 30 m2
	Plastique dur	Benne 30 m3
	Polystyrène	Big bag

*benne de 20m3 sur la déchetterie de Cuillé. ** déchetterie de Craon, Cossé et Renazé *** uniquement Craon

2. Mode de gestion du service

L'enlèvement et le traitement des déchets banals et des déchets dangereux collectés sur les 7 déchetteries sont assurés conformément aux dispositions de marchés publics passés après appel d'offres ouvert.

En 2022, une nouvelle consultation a été engagée en appel d'offre ouvert, pour l'ensemble des différents déchets collectés en déchetterie. Des marchés à bon de commandes ont été signés avec les entreprises suivantes pour une durée de 4 ans (du 01/07/2022 au 30/06/2026). Un compacteur à carton a été installé à Craon.

Le 1^{er} juillet 2023, de nouvelles filières ont été installées sur la déchetterie de Craon : le plastique (dur, souple, polystyrène) et le plâtre.

En parallèle, un agent de valorisation des déchets a été recruté pour assurer le contrôle de la benne déchets enfouis.

Type de déchets	Prestataires de collecte	Traitement / Filières
Déchets Banals		
Tout Venant	C : Séché transport T : Séché Eco Industries	CSDND chez Séché Eco-industries
Gravats	C : Séché transport	CSDI de la communauté de communes du Pays de Craon (Renazé)
Déchets Verts	C : SEDE environnement T : SEDE environnement	Valorisation matière par Compostage chez Métabio Energies (Bel Air Combrée)
Ferrailles	C et T : Passenaud	Valorisation matière - Passenaud
Cartons	C : SUEZ RV	Mise en balle puis valorisation par Suez RV à Segré
Bois	C et T : Barbazanges Tri Ouest	Valorisation matière via Barbazanges Tri Ouest
Meubles	C et Tri : Séché et Brangeon	Valorisation matière via Eco Mobiliers
Déchets Ménagers Spéciaux/Déchets Diffus Spécifiques (DDS)		
DEEE	Ecologic/Envie Maine	Démantèlement Véolia (49)
Batteries	TRIADIS St Jacques	Valorisation matière GDE (35)
Déchets Ménagers Spéciaux	TRIADIS St Jacques	Valorisation énergétique TREDI SALAISE (38)
Emballages souillés	TRIADIS St Jacques	Valorisation énergétique Triadis incinération (76)
Huile végétale	Collectoil	Valorisation combustible (14)
Aérosols	TRIADIS St Jacques	Valorisation énergétique - Triadis (76)
Filtres à huiles	TRIADIS St Jacques	Valorisation matière/ régénération Chimirec (35)
Huile Minérale	Chimirec	Valorisation matière Echuile (76)
Eco DDS	TRIADIS St Jacques	Prise en charge via Eco DDS
Autres contrats		
Amiantes Liées	2B Recyclage (49)	CSDND 2B Recyclage (49)

Cons. Informatiques	Collectors	Collectors
Néons	Recylum	Valorisation matière Remondis (10) ou Coved (63)
Piles	Corepile	Valorisation matière Corepile (33)
Verre	Identique collecte sélective	
Papiers/ carton	Identique collecte sélective	
Objets Réemployables	Emmaüs 53	Vente Villiers Charlemagne (53)
Textiles	Relais de Bretagne (35)	Tri puis valorisation matières Acigné(35)
Pneus propres et secs	Aliapur Crevin (35)	Valorisation matière
Plastiques	Athéna recyclage (53)	Valorisation matière
Plâtre	EPC Colibri (49)	Valorisation matière
Articles de sports et loisirs	Ecologic/Envie Maine	

C : Collecte T : Traitement (soit tri, soit valorisation ou soit enfouissement)

En 2023, une estimation des kilomètres parcourus a été réalisée sur la base de distance moyenne pour chaque type de déchets récupérés sur les déchetteries. Cette estimation est d'environ 90 000 Kms parcourus. Ce chiffre est en légère baisse stable en comparaison de l'année précédente (2022 : 110 000 Kms).



3. Tonnages collectés

a. Tonnages

Les habitants du Pays de Craon ont déposé sur les 7 déchetteries installées sur le territoire, près de 14 588 T de déchets au titre de l'année 2023 soit **511 kg/hab./an**, contre **13 319 T** en 2022. On observe une augmentation des tonnages par rapport à 2022, lié à un apport de déchets verts et gravats plus conséquent. Les résultats sont détaillés en *annexe G*

b. Fréquentation

A ce jour, il n'existe pas de données fiables de fréquentation des déchetteries.

4. Travaux/Divers

a. Locaux DMS

En 2008 et 2009, le Syndicat Mixte a réalisé la construction de 6 locaux, destinés à la réception des déchets ménagers spéciaux. L'objectif est d'assurer une meilleure gestion de ces déchets et d'améliorer les conditions de stockage et de sécurité. En 2010, lors de la construction de la déchetterie de Ballots, 1 local du même type a été aménagé.

Ils sont constitués d'un bardage bois, afin de parfaire leur intégration paysagère et sont dotés de portes coulissantes grillagées. Ces locaux sont fermés à clés, et dotés de plusieurs caisses palettes afin de permettre le tri des différents types de déchets. Leurs dimensions sont fonction de l'importance de la déchetterie d'implantation.

	Craon	Cossé le V	Cuillé	Renazé	Quelaines	St Aignan/Roë	Ballots
Surface (en m ²)	48	27	18	27	27	27	27

b. Mise en sécurité

Il a été réalisé sur les 7 déchetteries des travaux de mise en sécurité au niveau :

- des trémies par la mise en place d'un dispositif antichute à l'aide de chaîne ou barre métallique et potelets. Cet équipement ne correspond pas à la norme réglementaire.
- des gardes corps existants par remplissage par maille (mise en conformité)

c. Local Gardien déchetterie de Craon et mise aux normes des locaux Déchets Dangereux

Déchetterie de Craon :

En 2016, un nouveau local de gardiennage (2 vestiaires, bureau, local rangement) a été réalisé pour une superficie de 35m². L'ancien local de gardiennage a été transformé en abri pour le stockage de la colonne à huile minérale.

De plus, il a été réalisé la mise en conformité des locaux de Stockage des déchets dangereux sur 6 déchetteries (Hors Quelaines) :

- Réalisation de l'étanchéité de la dalle béton par l'application d'une résine
- Dépose du bardage bois et remplacement par un bardage Bac acier
- Mise en place de plaque coupe-feu sous face de couverture
- Pose d'un système de désenfumage
- Pose d'un détecteur de fumée.
- Pose de protection provisoire pour regard EP
- Pose d'un mur coupe-feu (Ballots, Cossé le Vivien, st Aignan)
- Pose d'étagères métalliques

L'ensemble de ces travaux a été réalisé pour un montant de 133 000€TTC.

d. Plateforme de dépôt déchets verts et gravats déchetterie de Craon

En 2022, des travaux d'agrandissement de la déchetterie de Craon ont été réalisés :

- Agrandissement et mise aux normes du bassin de rétention des eaux d'incendie.
- Création d'une plateforme de dépôt au sol des déchets verts et des gravats. Cette plateforme a une superficie de 500m².
- Gain de place pour l'installation de nouvelles filières.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé pour un montant de 680 000€ TTC.

L'ADEME ; le conseil départemental de la Mayenne et l'Etat ont subventionné les travaux à hauteur de 415 000€ TTC.



e. Bennes Déchetteries

La communauté de communes a décidé (19.05.2015) de ne pas réparer les bennes de déchetterie quand le montant de cette dite réparation dépasse le seuil de 50% de la valeur à neuf.

En 2015, il a été cédé 4 bennes hors service (année acquisition 1999) et acheté 3 nouveaux caissons de 30M³ pour un montant de 12 996TTC (Thiévin).

En 2016, il a été cédé 4 bennes hors service (année acquisition 1999) et acheté 8 nouveaux caissons de 30M³ et de 10M³ pour un montant de 30 280TTC (Thiévin).

En 2018, il a été acheté 4 nouveaux caissons de 30M³ pour un montant de 19 300€TTC (Thiévin).

En 2019, il a été acheté 4 nouveaux caissons de 30M³ pour un montant de 19 500€TTC (Thiévin).

En 2020, il a été acheté 4 nouveaux caissons de 30M³ (dont 2 caissons avec fentes pour le carton) pour un montant de 25 152€ TTC.

G) Autres Collectes diverses

1. Collecte des déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE).

La communauté de communes du Pays de Craon a mis en place sur les 7 déchetteries, une collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (Froid, Hors Froid, Petits appareils électroménagers (PAM), et TV).

Cette filière a fait l'objet d'une convention de partenariat avec les éco-organismes Ocad3e et Ecologic. Cette convention a été renouvelée pour une période de 6 ans, à compter du 01.01.2021. (Échéance 31/12/2026). Cette collecte des DEEE est assurée par la société Envie Maine (53 Laval). Cette entreprise assure également le démantèlement de ces équipements, via un centre de tri Véolia (49 St Barthélemy d'Anjou).

Pour la collecte des lampes usagées, la communauté de communes du Pays de Craon a contractualisé avec Recylum/ Eco system. Ces déchets doivent suivre une filière spécifique de recyclage permettant de récupérer et traiter séparément les différents matériaux qui entrent dans leur composition.

En 2023, la communauté de communes du Pays de Craon a récupéré 288 Tonnes de DEEE (298T en 2022) sur les 7 déchetteries, soit près de 10,1 Kg/hab./an.

Réemploi informatique :

L'entreprise M3D53, en partenariat avec Ecologic et la communauté de communes du Pays de Craon prélève le matériel informatique réemployable dans les 7 déchetteries.

En 2023, 1 tonne de matériel informatique a pu être réutilisé et réemployé localement.

2. Collecte des Déchets de Soins des Particuliers (DSP)

En Avril 2005, la CC du Pays de Craon a mis en place un dispositif de collecte des déchets de soins produits par les particuliers (aiguilles, lancettes, embouts de stylo-injecteur), via les déchetteries installées à Cossé le Vivien, Craon, et Renazé.

En 2014, l'éco-organisme DASTRI s'est créé afin de fournir gratuitement les boîtes aux pharmacies et d'organiser la collecte des déchets de soins auprès des pharmacies souhaitant devenir point de collecte. La collecte est gratuite pour les pharmacies et pour les patients.

En 2018, 7 pharmacies du territoire sont déclarées point de collecte (sur 8 pharmacies existantes).

Depuis juin 2018, ce sont les pharmacies adhérentes à l'éco-organisme DASTRI qui collectent ces déchets. La collecte en déchetterie a été arrêtée.

3. Collecte des Déchets d'amiantes liées

La communauté de communes du Pays de Craon a mis en place sur les déchetteries, une collecte sélective de déchets composés d'amiante liée issus des ménages, (les déchets des activités des professionnels artisans, agriculteurs étant en conséquence exclus).

Cette prestation a été confiée à l'entreprise 2B recyclage (49) et comprend :

- La fourniture de contenants (Milieu bag de 1m3 et de Dépôt bag 2,6m) : le matériel nécessaire à la récupération des déchets, adapté à la prestation, les personnels et véhicules nécessaires à la collecte,
- La collecte des déchets, préalablement déposés par les usagers dans les déchetteries, sur le territoire du Pays de Craon
- Le transport des déchets vers l'unité de traitement agréée, et le traitement (enfouissement), et la rédaction d'un bordereau de suivi (BSDA)

Les dépôts des ménages sont mentionnés sur un registre de suivi et sont tolérés dans la limite de < 20m² (déclaration de travaux).

En 2016, cette collecte a été centralisée sur les 3 déchetteries principales, Craon, Cossé et Renazé.

En 2017, la déchetterie de Renazé a été équipée d'une benne spécifique de 10m³, Cossé en 2018.

En 2023, il a été récupéré 108 T d'amiantes liées, soit près de 4 Kg/hab./an.

Résultats	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté	49	41	57	45	34	55	79	93	72	92	115	108
C + T												21000
€ TTC	9 034	8 455	12 300	10 825	7 600	10 730	14 147	18 782	15 699	20 499	21 128	
Coûts €/T	183	207	218	239	224	19	179	202	218	222	184	194

4. Réemploi collecte Emmaüs 53

Ce dispositif a pour but de détourner des objets déposés dans la benne Tout venant, en vue de les valoriser et de les réutiliser après de petites réparations.

Ce dispositif a été mis en place en partenariat avec Emmaüs 53 (Villiers Charlemagne) et le Conseil Départemental de la Mayenne. Ce service est opérationnel depuis le 01/06/2009 sur les déchetteries de

Craon, Renazé et Cosse le Vivien. En 2012, il a été généralisé aux 4 autres déchetteries du Pays de Craon.

Ce dispositif a été proposé à l'ensemble des collectivités mayennaises, il est basé sur le principe suivant :

- Mise en place d'un container maritime (fermé à clés) en déchetterie.
- Collecte et tri par Emmaüs
- Valorisation et vente par les compagnons

Ce dispositif a nécessité la passation d'une convention avec Emmaüs pour formaliser ce dispositif, et la prise en charge du poste de coordinateur. Cette convention a été reconduite le 01.01.2019 pour une période de 5 ans (échéance 31.12.2023) (3 823€ en 2019 à 4 170€ en 2023) L'objectif est de collecter 2 Kg/hab./an.

En 2023 la CCPC a enregistré la récupération de 100 tonnes d'objets, soit 3,7 Kg/hab./an (contre 108T en 2022)

5. Collecte des Textiles

Depuis juin 2009, en partenariat avec le Relais de Bretagne (35 Acigné), de nouveaux points de collecte des textiles ont été installés sur l'ensemble du territoire du Pays de Craon. L'ensemble de ces textiles est collecté, trié et valorisé par Le Relais de Bretagne installé à Acigné (35).

En 2011, la communauté de communes du Pays de Craon a signé une convention de partenariat avec l'Eco-organisme pour la collecte et la valorisation des Textiles, Linges de maison et Chaussures (Eco TLC). Cet Eco-organisme accorde un soutien financier à la communication de 0.10€/habitant/an sous condition d'avoir 1 point de collecte pour 2 000 habitants.

En 2014, cette convention a été reconduite pour une nouvelle période de 6 ans (échéance au 31.12.2019). L'accord de l'éco-organisme a été renouvelé pour la période 2020-2026 – une nouvelle convention à été signée pour la période (2020-2026)

La communauté de communes du Pays de Craon a densifié (2012/2013) son réseau de conteneurs installés pour la récupération de Textile sur les communes. Il dispose de 57 conteneurs (dont 9 en déchetteries) répartis sur 37 communes, soit 1 point pour environ 500 Habitants et un point minimum par commune.

Résultats :

Au titre de 2022, l'ensemble du réseau de conteneurs à textiles (57) installés sur le territoire du Pays de Craon a permis de capter près de 138 T de textiles **soit environ 48 Kg/hab./an**. En 2021, 148T.

Sur les 48 points installés en dehors du réseau des 7 déchetteries, la communauté de communes a enregistré 94 tonnes de textiles collectés.

Liste des points de collecte « Le Relais de Bretagne » :

Communes	Adresse	Nombre de Conteneurs
Astillé	Parking Terrain de Foot	1
Athée	Rte du Cimetière	1
Ballots	Parking Bascule Déchetterie	1 1
Bouchamps les Craon	Parking Salle des fêtes	1
Brains /Marches	Rte de la Rouaudière	1
Chérance	Place de la bascule	1
Congrier	Parking Terrain de Foot	1
Cosmes	Chemin des mares	1
Cossé le Vivien	Déchetterie Place Tussenhausen Parking FCC Pl de la Gare	2 2 1 1

Courbeville	Parking Cimetière	1
Craon	Déchetterie	3
	Place du Murier	1
	Bd Okehampton	1
	Rte de Rennes	1
	Rue Coubertin	1
	Rue du Gros chêne	1
Cuillé	Déchetterie	1
	Parking Salle des fêtes	1
Denazé	Chemin Zone de loisirs	1
Fontaine Couverte	Parking Atelier Municipal	1
Gastines	Parking Mairie	1
La Boissière	Bourg	1
La Chapelle Craonnaise	Place Rte de Cosmes	1
La Roe	Rue du Faubourg	1
La Rouaudière	Parking Cimetière	1
La Selle Craonnaise	Parking Terrain de Foot	1
Laubrières	Parking du bourg	1
Livré la Touche	Salles des fêtes	1
Mée	Rte de Pommerieux	1
Méral	Parking Cimetière	1
	S Technique	1
Niaflès	Rte de Bouchamps	1
Pommerieux	Rte du Terrain de Foot	1
Quelaines ST Gault	Déchetterie	1
	Place des Anc Combattants	1
	Bd de l'Europe	1
Renazé	Déchetterie	1
	Place du Collège	1
	Rue J Prévert	1
	Rue des sports	1
Senonnes	Parking derrière Mairie	1
Simple	Place de la Bascule	1
St Aignan sur Roë	Déchetterie	1
St Erblon	Rte du Cimetière	1
St Martin du Limet	Parking Mairie	1
St Michel de la Roe	Rte de Brains/Marches	1
St Poix	Parking service Technique	1
St Quentin les Anges	Parking Rte de Mée	1
St Saturnin du Limet	Rue Principale	1
TOTAL GENERAL	1 point pour 500hab	39+18=57

6. Service de collecte des pneus de véhicules légers :

Un nouveau service de collecte de pneus de véhicules légers a été mis en place en décembre 2020 à la déchetterie de Ballots.

Un caisson maritime a été installé.

L'éco-organisme Aliapur gère la filière. Une collecte peut être réalisée à partir de 100 pneus stockés.

La collecte est réalisée par TC transports 35, à Crevin(35).

Les pneus doivent être déposés propres et secs par les usagers du service.

En 2021, 5,1 tonnes de pneus ont été collectés.

En 2022, 5,4 tonnes de pneus ont été collectés.

En 2023, 12 tonnes de pneus ont été collectés

7. Collecte des Pneus des exploitations agricoles

En partenariat avec le Conseil Départemental de la Mayenne, la communauté de communes a organisé une collecte des pneus usagés stockés sur les silos des exploitations agricoles (pneus de véhicules légers et de tracteurs).

Cette opération est réalisée sur 3 ans (2016 à 2018). L'objectif sur le Département de la Mayenne est de collecter 4 000 T sur les 3 ans (gisement estimé à 10 000 T). Les pré-inscriptions des agriculteurs se font via la chambre d'agriculture.

Période 2016-2018 :

Sur la période 2016 – 2018, 5 collectes ont été réalisées sur le Pays de Craon.

La collecte des pneus est réalisée sur la plateforme de Livré la Touche. Le chargement des pneus est réalisé par l'entreprise Jegu travagri de Ballots (68,2 €TTC l'heure).L'entreprise STT transporte les pneus à la cimenterie Lafarge et l'entreprise recyclamat broient sur le site de la cimenterie. Le coût de ces prestations est de 82,5€ TTC/ T.

Le Pays de Craon a collecté 1418 tonnes, ce qui représente 26% du tonnage collecté par le département.

Le tableau suivant présente le bilan chiffré de la période 2016-2018 :

Localisation de l'opération	Nombre d'exploitations bénéficiaires	Tonnes de pneus collectés	Coût global de l'opération (€T.T.C)	Montant des subventions perçues (€ TTC)	Coût final pour les agriculteurs (€ TTC)	Reste à charge pour la CCPC
CC du Pays de Craon	216	1 418,9	131 251	34 184	56 757	40 310
Total sur le territoire Mayennais	1016	5 458,6	505 117	131 006	217 314	

Période 2019-2021 :

Suite à ce premier marché, un deuxième marché a été engagé pour la période 2019-2021. Le coût du transport et du broyage est de 150€ TTC/T. Les frais de chargement (63€ HT l'heure) ont été pris en charge par la communauté de communes.

La participation du conseil Départemental est 34,5€TTC/T et la participation des agriculteurs est fixée à 70€ net/T. La participation de la CCPC est d'environ 45,5€TTC/T auxquels il faut ajouter les frais de chargement (9 € TTC/T)= 54,5€TTC /T. En 2021, la participation de la CC du Pays de Craon est de 15 012€.

En 2021, la 8^{ème} collecte de pneus a été réalisée en février. 259 tonnes de pneus ont été collecté (5 jours de collecte). 38 agriculteurs ont participé à l'opération.

A compter de 2022, c'est la chambre d'agriculture qui porte cette collecte. une collecte a été réalisée en février 2023.

8. Nouvelles Responsabilités élargies des producteurs (REP)

a. Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

« Eco Mobilier » est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, depuis le 01/01/2013, pour prendre en charge les obligations des metteurs en marché (12 fabricants et 12 distributeurs) relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublements (DEA) sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

La communauté de communes a signé un Contrat Territorial de collecte du Mobilier (5 ans) avec Eco mobilier, ce contrat a été rendu opérationnel au 01/03/2014, et il a apporté un soutien financier à la collectivité. Le contrat a été reconduit pour la période 2019-2023 (5 ans).

Au 01/07/2014, une benne meuble a été installée à la déchetterie de Craon.

Au 01/07/2016, une seconde benne meuble a été installée à la déchetterie de Renazé.

Au 01/07/2017, une troisième benne meuble a été installée à la déchetterie de Cossé le Vivien.

Au 01/02/2023, les 4 dernières déchetteries ont été équipées d'une benne meuble. La déchetterie de Craon a été équipée d'une 2eme benne éco meuble, spéciale meuble – bois.

En 2023, la communauté de communes du Pays de Craon a récupéré près de 514 T de DEA auxquels il faut ajouter 134 T de DEA Bois, soit un total de 648 soit près de 22,7 Kg/hab./an (362 T en 2022, soit une augmentation de 79%).

b. Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

« EcoDDS » est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, depuis le 20/04/2013 jusqu'au 31.12.2018, pour prendre en charge les obligations des metteurs en marché relatif à la gestion des déchets diffus spécifiques des ménages.

La communauté de communes a signé une convention avec Eco DDS, cette convention a été rendue opérationnelle en mars 2014 et renouvelée en 2019 pour 6 ans (jusqu'au 31.12.2024).

En 2023, la communauté de communes du Pays de Craon a récupéré près de 117T de DDS sur les 7 déchetteries du pays de Craon, soit près de 4 Kg/hab./an (97T en 2022).

C . Articles de Sport et Loisirs (ASL)

Ecologic est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis le 20/01/2022 pour une durée de 6 ans, jusqu'au 31/12/2027, pour prendre en charge les obligations des metteurs en marché relatif à la gestion des articles de sports et loisirs.

La communauté de communes a signé une convention avec Ecologic le 22/07/2022, pour une durée de 6 ans. Elle prend fin le 31/12/2027 et est rendue opérationnelle sur les déchetteries du Pays de Craon depuis le 1^{er} aout 2022.

En 2023, la communauté de communes du Pays de Craon a récupéré 3,37 tonnes d'articles de sports et de loisirs (0,42 T en 2022).



H) Prévention, communication et économie circulaire

1. Programme de prévention / économie circulaire

Le premier programme de prévention des déchets a été mis en place entre 2010 et 2015.

En 2016, un nouveau programme (3 ans) a été signé par la communauté de communes, en partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne et l'ADEME. Il s'agit du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, piloté par le conseil départemental et décliné par thématique sur les communautés de communes. **La communauté de communes du Pays de Craon** a choisi de travailler principalement sur la thématique du gaspillage alimentaire.

Date de signature du programme entre la communauté de communes et l'ADEME : **31 mai 2016, pour une durée de 3 ans (échéance au 19.02.2019).**

Le conseil départemental a décidé de poursuivre le soutien financier des actions de prévention à hauteur de 0,3 €/habitant, soit 8 590€ pour le pays de Craon.

En 2021, la communauté de communes poursuit les actions de sensibilisation auprès des publics scolaires principalement :

Nombre d'élèves sensibilisés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tri	547	0	150	430	306	75
gaspillage alimentaire	200	705	300	220	56	48
compostage, jardinage au naturel	23	45	100	130	48	40
TOTAL	770	750	550	780	410	163

En 2022, le programme de prévention des déchets a été remplacé par le programme économie circulaire 2022-2025. Une chargée de mission économie circulaire a été recrutée à l'échelle des 3 communautés de communes du sud Mayenne, la CC du pays de MESLAY GREZ, la CC du pays de Château-Gontier et la cc du pays de Craon. Ce poste est subventionné par l'ADEME et le conseil départemental de la Mayenne.

Le programme d'action intègre le développement d'actions de prévention (biodéchets, réemploi), le développement de nouvelles filières de déchetteries, la sensibilisation à l'économie circulaire.

2. Distribution de composteurs individuels

En 2022, la communauté de communes du Pays de Craon a poursuivi la mise à disposition des particuliers des composteurs individuels, afin de réduire le volume des déchets à collecter et à traiter par le service, et de valoriser ces déchets organiques par compostage.

Cette opération a permis la distribution de 2 013 composteurs sur l'ensemble du territoire du Pays de Craon (dont 79 en 2022), moyennant une participation financière forfaitaire (30€ pour un 400L et 45€ pour un 600L).

Distribution	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023				TOTAL
petit	25	18	12	24	29	64	46	22	39	39	117				1127
grand	16	21	13	29	37	40	32	30	25	40	93				1096
bioseaux	41	39	25	53	66	104	78	52	64	79	210				2223
TOTAL	41	39	25	53	66	104	78	52	64	79	210				2223

En 2023, il a été acheté de nouveaux composteurs, pour une dépense de près de 20 000€ TTC (SULO).

3. Collecte de coquillages

En 2022, une collecte de coquillage a eu lieu entre le 14 décembre et le 2 janvier, pour la période des fêtes .
La mise en place des contenants, la collecte et le traitement étaient réalisés par l'entreprise Les Pieds sur Terre.
Les coquillages ont été intégrés au compost.

En 2022, 1,2 T de coquillages ont été collectées sur les 7 déchetteries.
En 2023, 6,8 T de coquillages ont été collectés sur les 7 déchetteries.

4. Communication / animation

En 2023, la communication était axée sur les nouvelles consignes de tri et sur la future réglementation biodéchets et le changement de marché de collecte :

20 animations ont été réalisées sur le tri sélectif et le compostage : Animations scolaires, animations aux conseils municipaux des jeunes, animations chez les professionnels, visite du centre de tri, rencontre des habitants sur le terrain, animations tous au compost, rencontre des habitants lors de la mise en place des points d'apport volontaire, foire de CRAON.

Ces animations ont permis de sensibiliser environ 600 personnes.



I) Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)

ISDI Renazé :

Depuis le 01/08/03, suivant la convention en date du 08/07/02 établie avec la commune de Renazé, la CC gère une Installation de Stockage de déchets inertes (ISDI) sur le site des buttes de Longchamps (commune de Renazé). Cette ISDI est réservée au stockage des déchets inertes collectés sur les déchetteries de Renazé, St Aignan, Craon. Aucun autre dépôt direct n'y est autorisé. L'installation de Renazé a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°2008-P-154 du 05/02/08. (65 000m³, soit environ 100 000T)



ISDI Livré la Touche :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien CET, une excavation d'environ 30 000 m³ a été réalisée sur la propriété de la communauté de communes du Pays de Craon, afin de récupérer la terre argileuse

nécessaire à la couverture de cet ancien CET. L'excavation a été déclarée, afin de permettre le stockage des déchets inertes collectés sur les déchetteries de Ballots, Cossé le Vivien, Quelaines St Gault et Cuillé. L'installation de Livré la Touche a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°2008-P-242 du 25/02/08. (30 000 m³, soit environ 40 000T).

Les quantités indiquées sont des quantités estimatives.

Tonnage	CSDI de Renazé	CSDI de Livré la Touche	
Origines	Déchetteries de : - Craon - St Aignan - Renazé	Déchetteries de : - Cossé le Vivien - Quelaines - Cuillé - Ballots	- Professionnels
Tonnage 2003/04	1 600 T	-	-
Tonnage 2005	1 780 T	50 T	-
Tonnage 2006	1 640 T	620 T	65T
Tonnage 2007	1 900 T	620 T	-
Tonnage 2008	1 820 T	648 T	-
Tonnage 2009	2 060 T	660 T	-
Tonnage 2010	2 140 T	772 T	-
Tonnage 2011	2 100 T	1 044 T	-
Tonnage 2012	2 260 T	1 467 T	-
Tonnage 2013	2 260 T	1 449 T	-
Tonnage 2014	2 160 T	1 206 T	-
Tonnage 2015	2 370 T	1 305 T	
Tonnage 2016	2 327 T	1 162 T	
Tonnage 2017	2 596 T	1 335 T	1 073T
Tonnages 2018	2 610 T	1 439 T	
Modification de l'origine des apports	Déchetteries de : - St Aignan - Renazé	Déchetteries de : - Cossé le Vivien - Quelaines - Cuillé - Ballots - Craon	
Tonnages 2019	2 480 T	2 062 T	
Tonnages 2020	870 T	3 098 T	
Tonnages 2021	6180 T	Fermé au 30/12/2020	
Tonnage Global	34 135 T	17 080 T	

Tous les apports arrivent à Renazé depuis la fermeture du site de Livré.

Tonnage	CSDI de Renazé
Tonnages 2021	6180 T
Tonnages 2022	4910 T
Tonnages 2023	5710 T
TOTAL	44 755 T

Au 31/12/2023	Depuis mise en service	%	Capacité (m ³)	Capacité restante
CSDI Renazé	51805,58	79,70%	65 000	31 946
CSDI Livré la T.	20179,68		fermé au 30/12/2020	

En 2019, le lieu de stockage pour les gravats de la déchetterie de Craon est passé du CSDI Renazé au CSDI de Livré afin d'accélérer le remplissage dans le but d'une future exploitation pour l'installation de panneaux solaires par la société IEL.

En 2020, l'ISDI de Livré la Touche a été fermé et comblé fin 2020.

Depuis 2021, la totalité des gravats collectés sur les 7 déchetteries du Pays de Craon sont déposés à l'ISDI de Renazé.

Entre 2003 et 2022, 46 354 tonnes de gravats ont été déposés à l'ISDI de Renazé.

J) Centre d'Enfouissement Technique « La Vieuville » de Livré la Touche

Depuis le 31/03/2004, et conformément aux arrêtés préfectoraux en date des 25/02/99, 02/08/02, 31/01/03 et du 01/09/04, le Syndicat Mixte a cessé définitivement d'exploiter le CET. Un programme de surveillance des eaux de surface et souterraines est réalisé régulièrement.

L'ancienne usine de broyage a été reconvertie en quai de transfert par le Conseil Général de la Mayenne. Cette nouvelle installation a été mise en service le 01/04/03.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés en 2004 et 2005, à partir de la mise en place d'une couverture de terre argileuse de 70cm d'épaisseur, puis de 30cm de terre végétale, le tout en respectant une inclinaison minimum de 3%. Cette couche de terre végétale a été complétée par plusieurs épandages de compost. (voir tableau des quantités paragraphe compostage). Les talus créés sur le site ont été entièrement enherbés.

Les servitudes d'utilité publique ont été instituées par arrêté préfectoral en date du 10/10/06.

La première phase du suivi post-exploitation est arrivée à échéance mi 2009, un dossier a été adressé à la préfecture, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 01/09/04.

Un nouvel arrêté (2010/P/849 du 18/08/2010) a été délivré par M. le Préfet de la Mayenne allégeant le suivi post-exploitation ainsi que le montant du cautionnement de garantie financière.

Projet de Centrale de Production d'énergie Solaire

Suite à des échanges avec le bureau d'études IEL, le comité syndical avait autorisé en septembre 2009, la signature d'une convention d'engagement de promesse de Bail emphytéotique (40 ans) relatif à la location des terrains de l'ancien CET en vue de l'implantation d'une centrale solaire au sol.

Le projet pourrait être composé de :

- 10 000 modules (panneaux photovoltaïques en poly-cristallin), 5 à 8 onduleurs, 1 poste de Livraison
- Raccordement sur une ligne 20 000V
- Production envisagée : 2,24 MWc

Les études techniques et les procédures administratives se sont poursuivies en 2010 et 2011. Le Permis de construire a été attribué en juillet 2011. En 2012 et 2014, un dossier d'appel d'offres pour l'achat d'électricité a été déposé. Dans le cadre de cette consultation nationale (CRE), le dossier n'a pas été retenu pour des raisons uniquement financières. En 2015, le projet ne correspondait pas au cahier des charges de la CRE3. Il n'a pas été déposé de dossier. En 2016, le permis de construire a expiré, IEL souhaite relancer ce dossier pour les prochaines CRE.

En 2018, le projet a été relancé. Le nouveau projet porte sur :

- 12 750 panneaux pour une puissance max installée de 5MWc- surface d'implantation 8.6ha
- une production estimée de 5.5 GWh/an, soit une consommation de 1 570 personnes, chauffage inclus

- Investissement : 3.5 millions €

En octobre 2018, une nouvelle convention de partenariat a été signée entre la CCPC et IEL pour une durée de 18 mois.

En 2019, le projet a franchi des nouvelles étapes :

- Un nouveau PC a été accordé par le Préfet de la Mayenne : 30/05/2019
- Un accord de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : Aout 2019

La communauté de communes du Pays de Craon a délibéré le 20/01/2020 pour autoriser la signature d'un bail emphytéotique avec IEL exploitation pour la location pour 20 ans renouvelables de l'ancien CET de la Vieuville. La communauté de communes percevra un loyer annuel de 15 000€/an

Les travaux ont démarrés en octobre 2020 et se sont déroulés jusqu'en juillet 2021.

La mise en service a été réalisée en aout 2021.



K) Plateforme de compostage de Livré la Touche

La plateforme de compostage (3500m²) est située à l'intérieur du périmètre de l'ancien Centre d'enfouissement Technique de La Vieuville, sur le territoire de la commune de Livré la Touche

Depuis le 01/07/2010, il n'est plus déposé de déchets verts sur la plate-forme de compostage. Dans le cadre de la nouvelle consultation engagée pour la collecte et le traitement des déchets récupérés en déchetteries, il a été décidé d'externaliser la prestation de valorisation des déchets verts à compter du 01/07/2010. Cette prestation a été confiée, dans le cadre d'un appel d'offres, à Méta bio Energie de Combrée.

Depuis 2011, il n'y a pas eu de compostage réalisé sur cette plateforme de Livré la Touche. Seuls, les déchets verts des professionnels sont déposés, regroupés puis évacués vers Méta bio Energie.

En 2011, l'évacuation de 1 000m³ de Résidus de broyage/criblage (refus). Depuis avril 2013, une partie de cette plateforme est occupée par la SCIC Bois énergie afin de stocker de la plaquette de bois.

L) Financement du service

Le service est financé par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) auprès des usagers.
- la Redevance Spéciale perçue auprès des professionnels et administrations (non assujettis à la TEOM) pour la collecte des déchets assimilés et les dépôts en déchetterie.
- les recettes de ventes de matériaux et des contributions des Eco-Organismes

• Redevance Spéciale

Son calcul est basé sur le volume des déchets produits.

La redevance annuelle pour les déchets ménagers et assimilés est calculée par l'application de la formule suivante : $RS = V \times F \times S \times T$

V = Volume de bacs en litre

F = Fréquence hebdomadaire de ramassage (majoration de 25 % du nombre de collecte dès le 2^{ème} passage hebdomadaire), (exemple : Fréquence 1 fois /semaine : F=1, Fréquence : 2 fois / semaine : F=2,25 (1+1,25))

S = Nombre de semaine d'activité de l'établissement

T = Le coût au litre fixé chaque année par la communauté de communes du Pays de Craon, sur la base d'une densité de 250 Kg/M³, **soit pour l'année 2022 de 0.051 € par litre.**

• Redevance Dépôts en Déchetteries

Tous les professionnels, collectivités, associations sont soumis à la redevance, lors de dépôts de déchets en déchetteries. Elle s'applique en fonction de la nature et de la quantité de déchets déposés. (Volume limité à 3m³/jour).

Dans le cadre du PEDMA, il a été harmonisé les conditions d'accès des professionnels en déchetteries, sur le département. Les quantités de déchets issus des activités professionnelles réceptionnés en déchetteries, doivent rester faibles pour permettre une bonne gestion des sites. Il est prévu d'appliquer sur chacun des territoires sus visés, une tarification qui permette d'aboutir progressivement à une uniformisation des conditions d'accès aux déchetteries du Département de la Mayenne. Il est convenu qu'un professionnel situé sur l'un des secteurs concernés n'aura pas de surfacturation s'il ne fait pas traiter ses déchets sur son territoire d'origine.

Une harmonisation des quantités acceptées est également proposée :

-3 m³ / dépôt, tous matériaux confondus.

-20 Kg / dépôt pour les déchets toxiques (hors déchets d'équipements électriques électroniques).

-2 UM (1 unité de manutention ~ 2 m³) pour les déchets d'équipements électriques électroniques.

Type déchets	Tarif au 01.04.23
Déchets Ménagers et Assimilés	0,053€/litre
Déchetteries	
Déchets Enfouis	38 €/m ³
Ferrailles, Cartons	Gratuit
Gravats	26€/m ³
Déchets Verts	19 €/m ³
Déchets Ménagers Spéciaux	3€/Kg
Néons, huile minérale, piles, huile minérale, batteries, D3E	Gratuit
Bois	16 €/m ³

Nature du financement :

Nature du financement du service	Année 2022	Année 2023
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	2 078 723	2 556 215
Redevance spéciale (RS)	483 881	508 159
Redevance déchetteries	10 359	8 193
Participation Eco-Emballages/Ecofolio/Ocade3D/Ademe	483 360	543 760
Recettes repreneurs filières	345 755	200 144
Subventions	34 194	46 500
Divers		97 883
TOTAL	3 436 272	3 960 854

La perception de la TEOM est assurée par la communauté de communes, en fonction des bases d'imposition au foncier bâti. En 2023, le produit de la TEOM est de 2 556 215€, soit environ 89€/hab./an.

	Taux plein	Taux réduit	Produit
2023	14,5	11,6	2 556 215
2022	12,8	10,24	2 078 723
2021	11	8,8	1 706 141
2020	9,95		7,96
2019	1 taux unique : 9,81		1 477 944
2018	1 taux unique : 8,81		1 283 484
2017	8.81	7.05	1 233 373
2016	8.65	6.92	1 193 142
2015	8.81	7.05	1 193 096
2014	8.81	7.05	1 167 126
2013	9.35	7.48	1 209 263
2012	9.65	7.72	1 205 803
2011	10.81	8.65	1 303 359
2010	11,19	8,95	1 300 718
2009	11,19	8,95	1 264 429
2008	11,43	9,15	1 235 351
2007	11,65	9,32	1 211 722
2006	11,92	9,54	1 186 815
2005	11,98	9,85	1 141 008
2004	12,10	9,69	1 110 016
2003	12,30	9,81	1 085 002

Le détail du Budget est joint *en Annexe H*

Synthèse Dépenses / Recettes

	2023		2022		Evolution 2023/2022
	TOTAL	€/habitant	TOTAL	€/habitant	
Dépenses de fonctionnement	3 786 444	133	3 255 277	113	+ 16%
Dépenses d'investissement	177 509	6	765 076	27	-77%
Total dépenses (hors opération ordre)	3 963 953	139	4 020 353	140	-1,4%
Produit de la fiscalité :					
TEOM	2 556 215	89	2 078 723	72	
Redevance spéciale	508 159	18	483 881	16	
Redevance déchèterie	8 193	0,3	10 359	1	
TOTAL		107		89	
Autres recettes :					
Participation éco-organismes	543 760	19	483 360	17	
Vente de matériaux	200 144	7	345 755	12	
Subventions	46 500	1,6	34 194	1	
Autres recettes	97 883	3,4			
Total recettes fonctionnement (hors opération ordre)	3 960 854	139	3 436 272	119	+15%

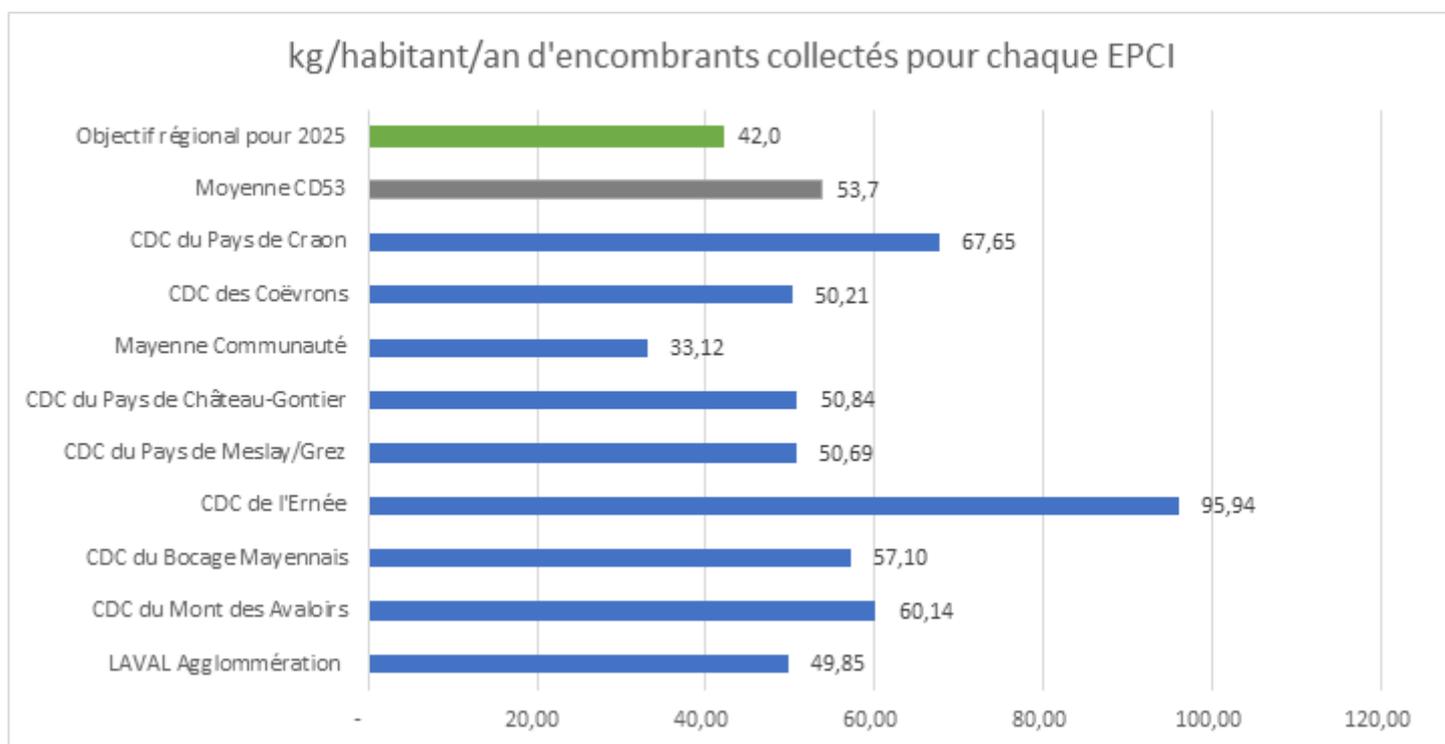
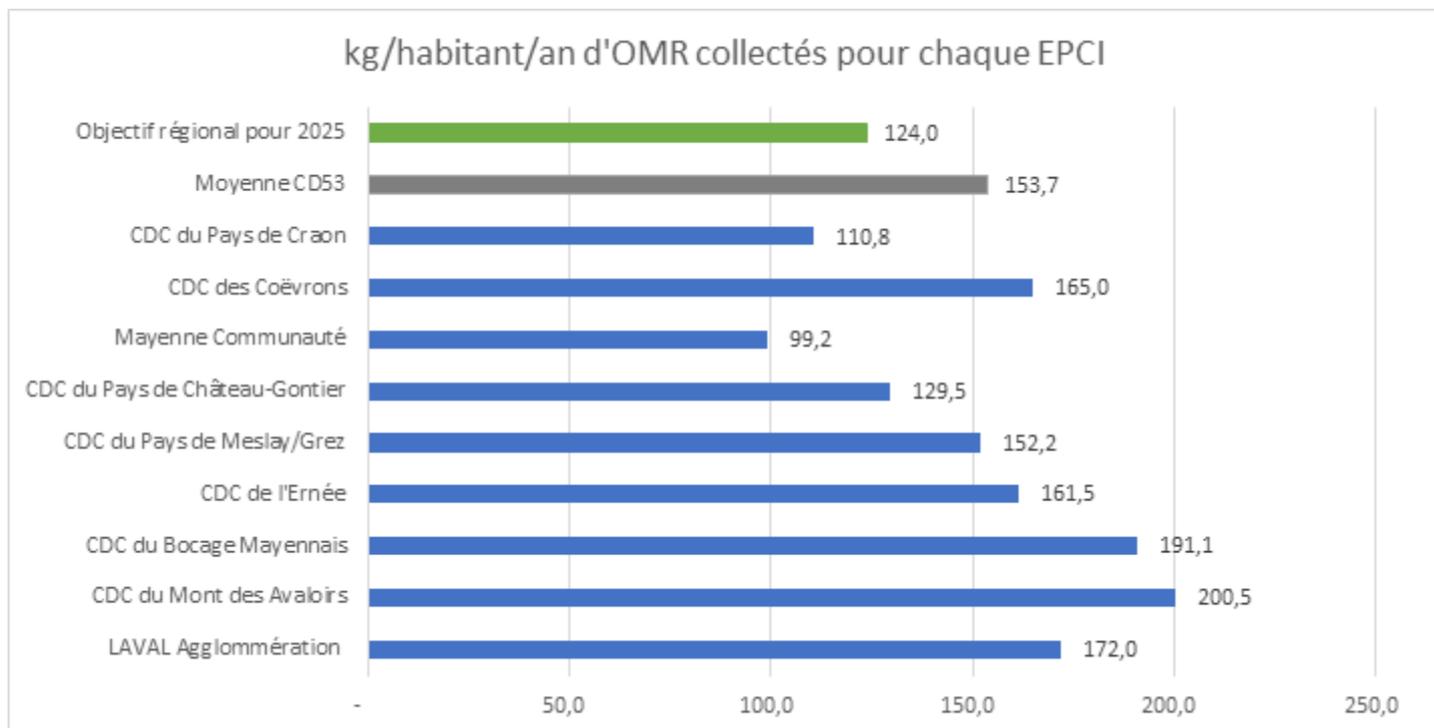
Population : 28 538 habitants

Tableau synthétique quantités 2023 :

	Quantités			
	Pays de Craon 2023 Kg/hab./an	Objectifs PRPGD 2025 Kg/hab./an	Département de La Mayenne 2023 Kg/hab./an	Pays de Craon 2022 Kg/hab./an
OMR	110	124	154	113
Collecte sélective	101		89	104
Déchèteries hors déchets enfouis	433			385
Déchets enfouis	67	42	54	79
Total	711*			681

- Augmentation liée à l'augmentation des tonnages déchets verts (année pluvieuse) et gravats : + 48 kg/hab

PRPGD : plan régional de prévention et gestion des déchets



Projets 2024

- Mise en place du contrôle d'accès en déchetterie
- Réflexions et déploiement de la stratégie de gestion des déchets verts
- Mise en place de la REP PMCB
- Recrutement d'un chargé de mission BIODECHETS

Fait à Craon, le

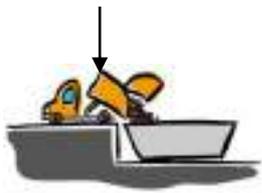
Le Président
de la communauté de communes
du Pays de Craon
Christophe LANGOUËT

Synoptique

Collecte déchets ménagers Non recyclables (2)
3 154 tonnes

Collecte Sélective (2)
2 883 tonnes

7 Déchetteries (2)
14 588 tonnes



Quai de transfert (1)
Livré la Touche



Centre de Tri (2)
Changé

6 840 tonnes

3 073 tonnes



**Centre Valorisation
Énergétique des Déchets
(1)**
Pontmain

81 tonnes



**Centre de Stockage de
déchets non dangereux
(CSDND) (1)**
Changé

Refus de tri
356 tonnes

**Valorisation
énergétique
combustible
solide de
récupération
(CSR)**

2 527 tonnes



**Recyclage,
valorisation matières
énergétiques et
Réemploi (2)**

1 930 tonnes

5 818 tonnes



**Centre Stockage
Déchets Inertes (2)**
Renazé ou 2B
recyclage
(amiantes liés)

(1) Compétences du département de la Mayenne
(2) Compétences de la communauté de
communes du Pays de Craon

Montant annuel des principales prestations (2023) en TTC

Déchets ménagers non recyclables :

- Collecte : prestation réalisée par Ets Gaudin pour 396 000 €
- Traitement : prestation réalisée par le Conseil Départemental de la Mayenne pour 394 000 €
- Fourniture des bacs Ordures Ménagères et emballages par SULO pour 17 000€
- Maintenance des bacs Ordures Ménagères réalisée par SULO pour 62 000€

Collecte sélective

- Collecte des emballages réalisée par Ets Gaudin pour 382 000 €
- Collecte des corps plats et du verre par Séché transports pour 102 600€
- Maintenance des bacs emballages –SULO pour 57 300 €
- Tri réalisé par Séché Eco- Industries pour 388 000 €
- Chargement du Verre réalisé par Jégu pour 6 000 €

Déchetteries :

-Prestation réalisée pour les déchets banals :

- par Barbazanges Tri Ouest (Transports et la valorisation du bois) pour 127 000€
- par le Conseil Départemental de la Mayenne 305 587€
- par SEDE environnement (transport et traitement déchets verts) pour 121 000€
- Par Séché transports – (transport gravats) pour 55 000€
- Par Suez RV (transports et mise en balle cartons) 55 000€
- Par Triadis pour les Déchets Ménagers Spéciaux pour 88 000€

Déchets d'Amiantes liées :

-Prestation réalisée pour les déchets d'amiantes liées par EPC Colibri pour 14 000€ et par Sita Suez pour 7 000€

Réemploi Emmaüs et remboursement traitement Tout-venant :

-Prestation réalisée pour le réemploi par Emmaüs 53 et pour remboursement du traitement TT Venant pour 7 145€

ANNEXES

Annexe A : Collecte Ordures Ménagères Résiduelles (Résultats)

Annexe B : Collecte sélective (Résultats)

Annexe C : Consignes de tri

Annexe D : Carte des secteurs de collecte

Annexe : E : calendrier de collecte

**Annexe F : Liste des Points recyclage, et nombre de points de regroupements
Liste des conteneurs de tri sélectif installés dans les établissements
collectifs**

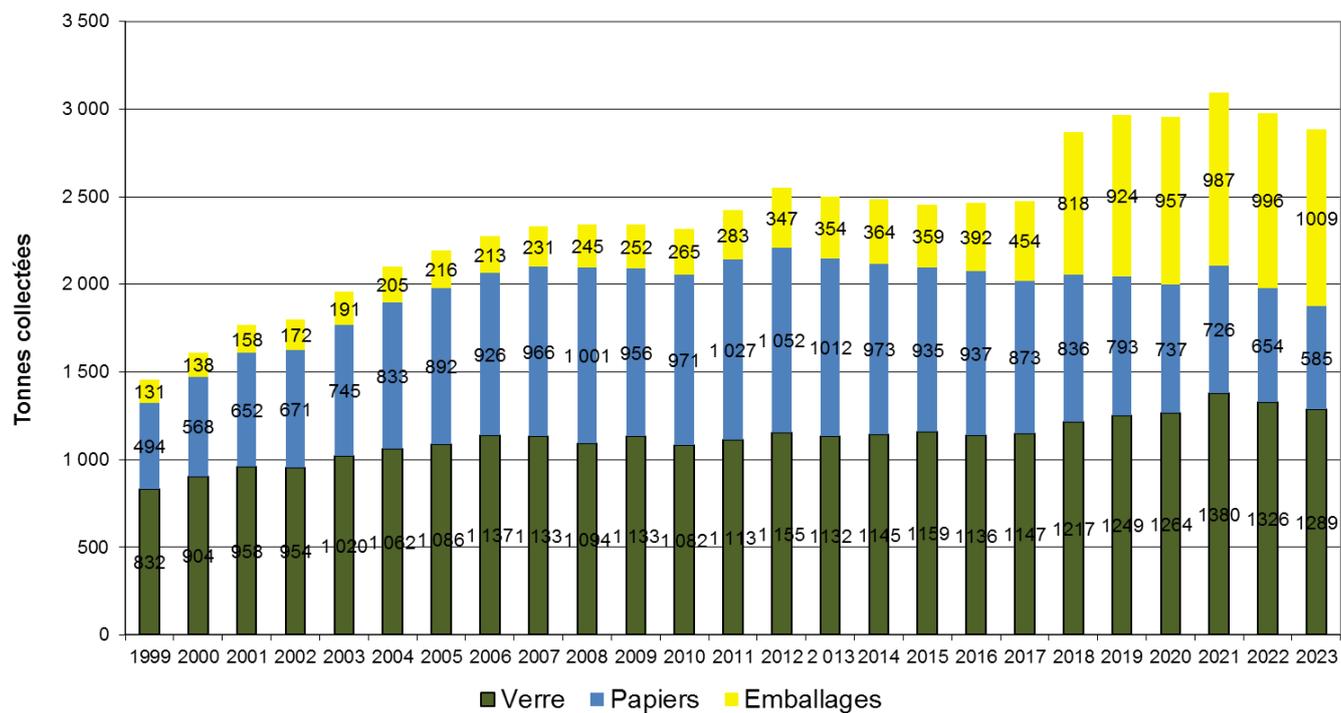
Annexe G : Déchetteries (résultats)

Annexe A : Collecte Ordures Ménagères Résiduelles (Résultats)

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
402,32	413,96	378,64	354,66	368,60	319,36	328,04	340,80	296,60	264,24	259,62
326,2	339,84	326,4	352,42	327,14	241,52	248,52	244,28	252,14	249,24	239,70
340,9	350,20	366,92	379,60	369,84	308,02	273,46	254,92	260,56	255,52	249,14
370,6	377,50	385,32	352,24	324,06	256,52	240,76	239,32	243,46	256,32	240,10
373,14	361,00	346,48	373,34	374,04	241,92	249,86	250,38	266,22	285,06	270,26
343,3	366,96	378,92	388,12	379,1	267,26	241,42	293	296,34	295,88	318,84
402,44	419,89	404,78	360,06	361,94	289,50	301,08	321,38	313,84	272,72	240,40
378,98	383,52	365,02	381,18	394,2	308,36	295,4	245,56	249,98	242,08	252,52
372,44	415,66	411,98	371,08	367,32	254,28	261,24	262,56	270,52	251,66	250,98
417,82	406,16	391,24	350,48	385,70	256,98	274,72	255,92	255,4	264,34	274,994
366,56	345,68	365,6	358,12	346,00	250,80	260,80	285,86	296,74	291,86	286,52
382,34	409,22	426,12	374,08	349,68	274,76	299,85	313,644	340,3	306,28	271,76
4 477,04	4 589,59	4 547,42	4 395,38	4 347,62	3 269,28	3 275,15	3 307,62	3 342,10	3 235,20	3 154,83
157,45	161,01	159,53	154,20	152,41	114,19	114,40	115,17	116,24	113,49	109,96

Annexe B : Collecte Sélective (Résultats)

Collecte sélective 1999 à 2023



Annexe C : Consignes de tri 2023

MÉMO TRI

Bouteilles en verre Pots et bocaux en verre Flacons en verre	Emballages papiers Journaux Emballages cartons	Restes alimentaires Épluchures, trognons... Filtre à café, sachet de thé...	Bouteilles plastiques Briques alimentaires Autres emballages plastiques Emballages métalliques	Stylos, sacs aspirateur... Mouchoirs, masques, serviettes, couches, essuis-tout... Emballages non vidés
VERRE	PAPIER CARTON FIN	COMPOST	EMBALLAGES	ORDURES MENAGÈRES
Couvertres à mettre dans le bac jaune !	Gros cartons à mettre à la déchèterie !	Attention au gaspillage alimentaire !	- Dépoté en VRAC (pas dans des sacs) - Ne pas imbriquer / emballer - Séparer les matières - Bien vider les emballages	Résidus-déchets non recyclables

À déposer dans le bac à couvercle jaune :

Tous les sacs et sachets

Tous les films

Toutes les bouteilles

Tous les flacons et bidons

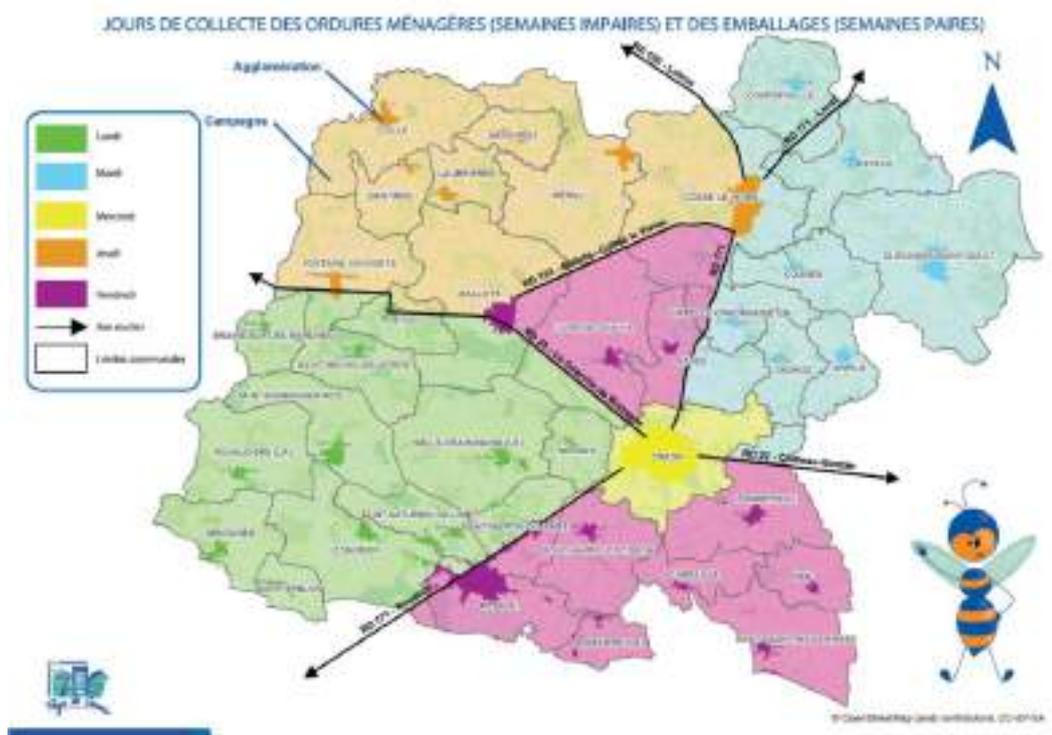
Tous les pots et boîtes (avec opercules)

Toutes les barquettes

Toutes les briques alimentaires

Tous les emballages métalliques

Annexe D : Jours de collecte



Annexe E : Calendrier de collecte

CALENDRIER DE COLLECTE 2023
DES ORDURES MENAGÈRES ET EMBALLAGES

2023

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1 D	1 M	1 M	1 V	1 L	1 M	1 V	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 L	2 V	2 D	2 M	2 V	2 D	2 L	2 V	2 D	2 M	2 V	2 D	2 L	2 V
3 V	3 D	3 M	3 V	3 D	3 L	3 V	3 D	3 M	3 V	3 D	3 L	3 V	3 D
4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 D	4 L	4 V	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M
5 L	5 V	5 D	5 M	5 V	5 D	5 L	5 V	5 D	5 M	5 V	5 D	5 L	5 V
6 V	6 D	6 M	6 V	6 D	6 L	6 V	6 D	6 M	6 V	6 D	6 L	6 V	6 D
7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 D	7 L	7 V	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M
8 L	8 V	8 D	8 M	8 V	8 D	8 L	8 V	8 D	8 M	8 V	8 D	8 L	8 V
9 V	9 D	9 M	9 V	9 D	9 L	9 V	9 D	9 M	9 V	9 D	9 L	9 V	9 D
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 D	10 L	10 V	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 L	11 V	11 D	11 M	11 V	11 D	11 L	11 V	11 D	11 M	11 V	11 D	11 L	11 V
12 V	12 D	12 M	12 V	12 D	12 L	12 V	12 D	12 M	12 V	12 D	12 L	12 V	12 D
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 D	13 L	13 V	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M
14 L	14 V	14 D	14 M	14 V	14 D	14 L	14 V	14 D	14 M	14 V	14 D	14 L	14 V
15 V	15 D	15 M	15 V	15 D	15 L	15 V	15 D	15 M	15 V	15 D	15 L	15 V	15 D
16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 D	16 L	16 V	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M
17 L	17 V	17 D	17 M	17 V	17 D	17 L	17 V	17 D	17 M	17 V	17 D	17 L	17 V
18 V	18 D	18 M	18 V	18 D	18 L	18 V	18 D	18 M	18 V	18 D	18 L	18 V	18 D
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 D	19 L	19 V	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M
20 L	20 V	20 D	20 M	20 V	20 D	20 L	20 V	20 D	20 M	20 V	20 D	20 L	20 V
21 V	21 D	21 M	21 V	21 D	21 L	21 V	21 D	21 M	21 V	21 D	21 L	21 V	21 D
22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 D	22 L	22 V	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M
23 L	23 V	23 D	23 M	23 V	23 D	23 L	23 V	23 D	23 M	23 V	23 D	23 L	23 V
24 V	24 D	24 M	24 V	24 D	24 L	24 V	24 D	24 M	24 V	24 D	24 L	24 V	24 D
25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 D	25 L	25 V	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 L	26 V	26 D	26 M	26 V	26 D	26 L	26 V	26 D	26 M	26 V	26 D	26 L	26 V
27 V	27 D	27 M	27 V	27 D	27 L	27 V	27 D	27 M	27 V	27 D	27 L	27 V	27 D
28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 D	28 L	28 V	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M
29 L	29 V	29 D	29 M	29 V	29 D	29 L	29 V	29 D	29 M	29 V	29 D	29 L	29 V
30 V	30 D	30 M	30 V	30 D	30 L	30 V	30 D	30 M	30 V	30 D	30 L	30 V	30 D
31 D	31 M	31 V	31 D	31 M	31 V	31 D	31 L	31 V	31 D	31 M	31 V	31 D	31 M

- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs) à l'exception du jour de l'an, de Pâques et de Noël
- Les emballages sont à déposer en vrac, sans sac et non emballés
- Horaires de collecte : entre 5h et 14h, il faut être sorti avant la veille au soir
- Positionner la poignée de vos bacs vers la route et les regrouper avec ceux des voisins



Ordures ménagères - Médiets
autres que ceux destinés au compostage, au recyclage et aux déchets verts



Séchets, briques alimentaires, bouteilles, barquettes, pots et boîtes, flacons et bidons (sans plastique, emballages en métal)

Annexe E : Liste des Points recyclage et nombre de points de regroupements

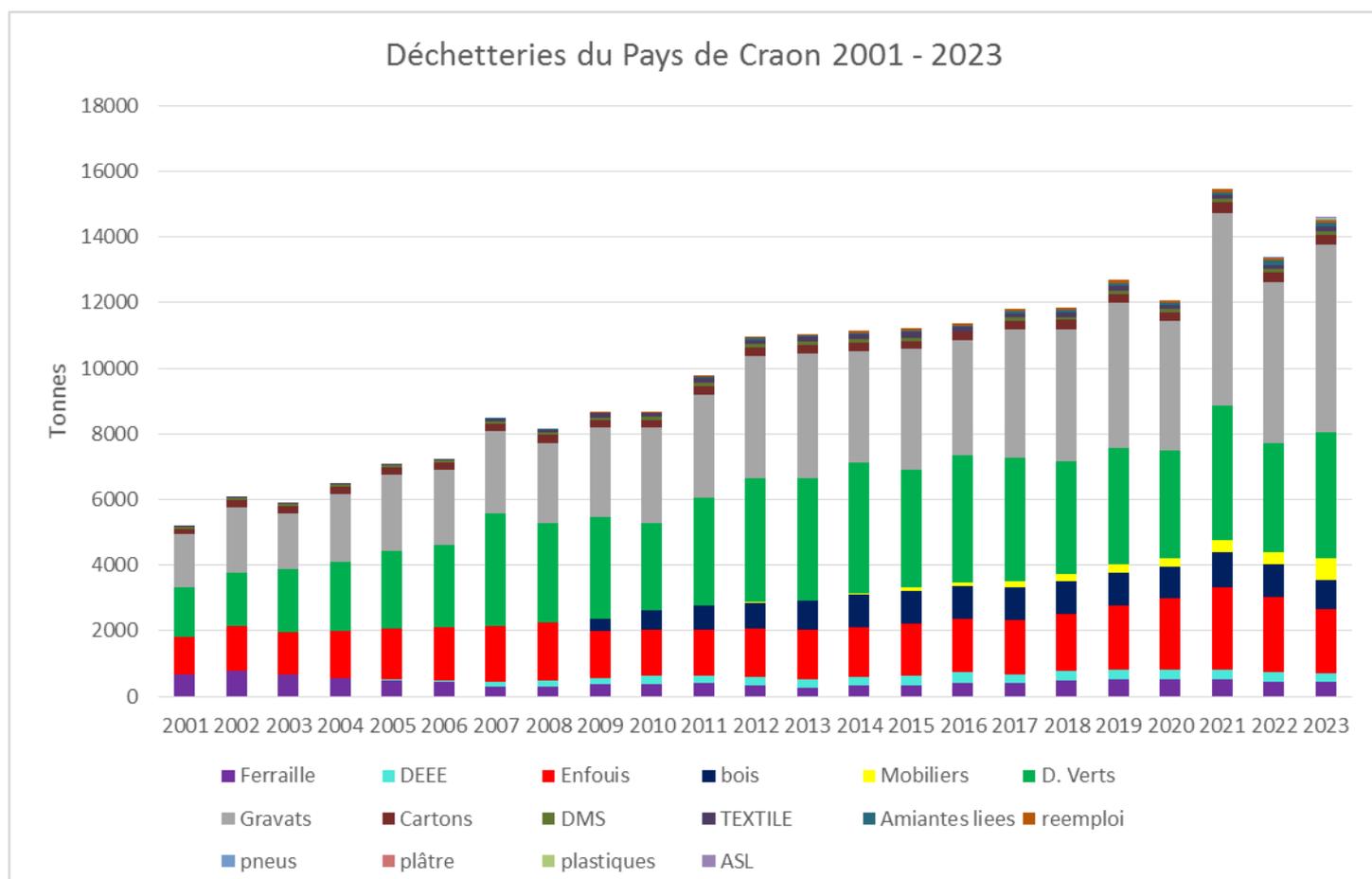
Communes	Point recyclage	conteneurs transformés (verre / papiers - cartons)	total conteneurs	Verre	Papiers /cartons	Zone	Emplacements	N°
Astillé	2		2	1	1	1	Terrain des Sports	76
			2	1	1		Terrain des Sports	1
			2	1	1		Lotissement des portes/Rte Origné / Nuillé	81
Athée	2		2	1	1	2	Carrefour Bel Air	2
		2	2	1	1		local football - route de craon	88
Ballots	4		3	1	2	2	Parking du stade, route de cossé 5 dont 2 neuf (1V,2P,2CC)	3
			2	1	1		Parking de la mairie - route de la Roë	4
			2	1	1		Déchetterie - ZA de la forêt	79
		2	2	1	1		Rte de Laubrières	89
Bouchamps les Craon	1		2	1	1	2	Parking de la salle des Fêtes / route de La Boissière	5
Brains/Marches	1		3	1	2	3	Route de la Rouaudière(1V,2P,2CC) / VC n°5	6
Chérancé	1		2	1	1	2	pl. de la Bascule / route de Bouchamps	7
Congrier	4		2	1	1	3	Rue des Sports	8
			2	1	1		Rue de la cité (service technique)	9
			2	1	1		ZA de Semmon (neuf fin 2013)	84
		2	2	1	1		parking salle du chéran	90
Cosmes	1		2	1	1	1	Chemin des marres	10
Cossé le Vivien	12		3	1	2	1	Rue de l'étang 4 dt 1 neuf (1V,2P,1CC+1CC)	11
			2	1	1		Place de la Gare / avenue Paul Bignon	12
			2	1	1		musée Tatin	87
			3	1	2		Parking du Groupe Scolaire Jean Jaurès - rue St Exupéry 5 dt 2 neuf (1V,2P,2CC)	13
			2	1	1		rue Ambroise Paré (route de Quelaines)	14
			3	1	2		Place Tussenhaussen 5 dt 2 neuf(1V,2P,2CC)	15
			2	1	1		Parking derrière ateliers techniques- rue de la libération	71
			4	1	3		Déchetterie (ZA les platanes)*6 dont 3 neuf(1V,2P,3CC)	16
		2	2	1	1		salle beausoleil	91
		2	2	1	1		Rue Berthe Marcou (lot Minée) - parking	92
		2	2	1	1		Rue des tamaris (derrière la haie)	93
		2	2	1	1		rue des primevères - bassin d'orage	94
Courberville	3		2	1	1	1	Parking salle des loisirs, rue des sports	80
			2	1	1		Parking Cimetière, RD 564	17
		2	2	1	1		rue du verger	95
Craon	13		2	1	1	2	parking piscine/ rue J Bouin (juin 2014)	85
			2	1	1		Route de Rennes	18
			2	1	1		Rue Toumebride	19
			2	1	1		Rue du Gros Chêne	20
		1	2	1	2		Rue De Coubertin	21
			2	1	1		Rue A. Paré	22
			2	1	1		Rue Flandres Dunkerque	23
			3	1	2		Place du Mûrier(1V,2P,1CC) Promenade Charles De Gaulle	24
			3	1	2		Rue Lamartine 5 dont 1V,2P,2CC	25
			3	1	2		rue du Pin (route de Niafles) (1V,2P,1CC)	26
			2	1	1		Camping	75
			5	2	3		Déchetterie (Rue de l'Europe)* 6dont 3 neuf(1V+1V,2P,3CC)	27
		2	2	1	1		Parking super U	96
Cuillé	4		2	1	1	1	Parking superette - Route de St Poix	28
			2	1	1		Rue d'Anjou / route de Gastines	29
			2	1	1		Rue du maréchal Leclerc, (Route de Gennes -salle des fêtes)	73
		3	1	2	Déchetterie*4dont 1 neuf(1V,1P,2CC,1PC GT)		72	
Denazé	1		2	1	1	2	Chemin Zone de Loisirs - rue de la forge	30
Fontaine-Couverte	2		3	1	2	3	Le Haut Pommier (place ateliers communaux)(1V,2P,2CC)	31
		2	2	1	1		Rue du Maine	108
Gastines	1		2	1	1	1	rue de l'océan - parking mairie	32
La Boissière	1		2	1	1	3	Centre Bourg - mairie	33
La Chapelle Craonnaise	1		2	1	1	1	Parking rue de la gare (Rte de Cosmes)	34
La Roë	1		2	1	1	3	Rue du Faubourg St Anne	35
La Rouaudière	1		2	1	1	3	Parking cimetière -rue de Bretagne (Rte de Brains/marches)(1V,1P,2CC)	36
La Selle Craonnaise	3		2	1	1		Place des Marronniers	37
			2	1	1		Place de L'étang - rue Monseigneur Grimault	38
			2	1	1		Parking salle de l'Orion	
			2	1	1	rue de la Talbotière (fin 2013)	82	
Laubrières	1		2	1	1	1	Parking Rue d'Anjou	39

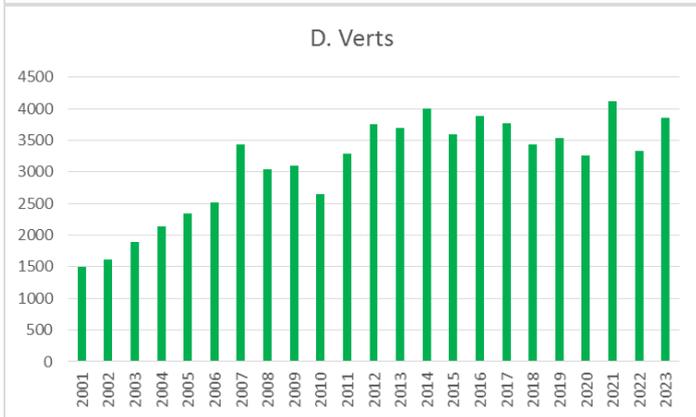
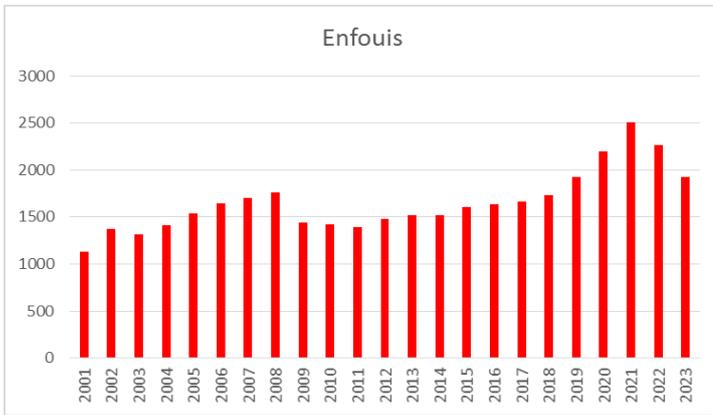
Livré la Touche	3		2	1	1	2	Rue des Lavandières (mairie)	40
			2	1	1		Parking Salle des fêtes, route de Ballots	41
			2	1	1		Abandon d'ajout d'un nouveau point - pas de souhait de la part des élus	97
Mée	1		2	1	1	2	Route de Pommerieux	42
Méral	4		2	1	1	1	Rue de Bretagne (parking services techniques)	43
			2	1	1		Parking cimetière - rue de Bretagne	44
			2	1	1		Salle des sports - route de Craon	78
		2	2	1	1		a moyen terme sur zone de revitalisation (en cours)	98
Niaflès	1		2	1	1	2	Route de Bouchamps Les Craon	45
Pommerieux	1		3	1	2	2	Parking chemin du petit Launay 4 dont 1 neuf(1V,2P,1CC+1CC)	46
Quelaines	8		2	1	1	1	Impasse de l'Hyère (1V,IP,ICC) Remplace Pl AFN	47
			2	1	1		Parking Co-voiturage près foyer logement (1V,IP,ICC)	86
			2	1	1		Salle des Fêtes - terrain de foot	48
		1	3	1	2		Boulevard de l'Europe (1V,IP,2CC)	49
			2	1	1		Rue Marmillon 3neuf	77
			2	1	1		St Gault	69
			2	1	1		<i>Déchetterie (rue des chesnaies)4dont 1 neuf(1V,IP,2CC)</i>	74
		2	2	1	1		rue du pont de Millau	99
Renazé	10		2	1	1	3	Rue de la Gare	50
			2	1	1		Rue du Collège	51
			3	1	2		Parking Salle Omnisports - rue des Sports 7dt 2 neuf(1V+1V,2P,3CC)	52
			2	1	1		Rue du Fresne	53
			3	1	2		Rue J Prevert	54
			3	1	2		<i>Déchetterie (Chemin de la Malvalière)*5dt 3 neuf(1V+,2P,2CC)</i>	55
		2	2	1	1		chemin de longchamps	100
		2	2	1	1		rue de la touche- près du transfo électrique	101
		2	2	1	1		HLM rue Jules Ferry	102
		2	2	1	1		Chemin du rondeau- près du transfo elec	103
Senonnes	1		3	1	2	3	Station d'épuration - rue Jean Boby (1V,2P,2CC)	56
Simplé	2		2	1	1	1	Place de la Bascule -Rue des lutins	57
		2	2	1	1		parking salle des fêtes	104
St Aignan/Roë	4		2	1	1	3	Place Rue des Lavandieres	58
			2	1	1		Parking salle des fêtes - rue Louis Letort	70
			2	1	1		<i>Déchetterie (ZI de la charmille)4 dt 1 neuf(1V,IP,2CC)</i>	59
		2	2	1	1		rue Pierre Boisramé- derrière abri bus	105
St Erblon	1		2	1	1	3	Chemin de la daulumerie - cimetière	61
St Martin du Limet	2		2	1	1	3	Place de la Mairie - route de Nantes	62
		2	2	1	1		aire de pique nique - route de Nantes	106
St Michel La Roë	1		2	1	1	3	rue de la voie romaine (route de Brains)	63
St Poix	2		2	1	1	1	Parking Terrain des Sports (Derrière la Mairie) - rue de Bretagne	64
		2	2	1	1		parking terrain de foot	107
St Quentin les Anges	1		3	1	2	2	Parking route de Mée(1V,2P,2CC)	65
St Saturnin du Limet	2		2	1	1	3	Rue Principale	66
			2	1	1		voie communale n°4 Bellevue	83
Pays de Craon	104	42	233	107	128			

Collecte Sélective Etablissements collectifs

Communes	Zone	Point recyclage	Conteneurs SNN Eco 5000 (C.creux et C plats)	Conteneurs bois (verre)	Conteneurs bois (C.creux et C plats)	Emplacements
Astillé	1	1	2			Centre de Soins « la Bretonnière »
Ballots	2	1	2			Maison de Retraite
Cossé le Vivien	1	3	2 2 2		1	Maison de retraite Restaurant scolaire Collège de l'Oriette Collège St Joseph
Craon	2	7	2 2 2 2 2	1 2	3 2	Maison de retraite « la Girandière » HOPITAL Local Collège Volney Restaurant scolaire de Girande Maison Familiales de l'Hippodrome Maison Familiales de l'Oudon (en 200 Hippodrome
La Selle Craonnaise	3	4	2 2 2	1 1	2	Maison Spécialisée « St Amadour » Foyer des Charmilles Camping Rincerie Base de Loisirs de la Rincerie
Méral	1	1	2			Maison de Retraite
Renazé	3	2	2 2	1		HOPITAL Local Collège Jarry
St Aignan/Roë	3	1	2			Maison de Retraite « St Gabriel »
St Saturnin du Limet	3	1	2			Maison de Retraite « les Hunaudères »
Livré la Touche	2		1 CC (Cont PO)			Quai de Transfert
STOCK			2 +2 (cont PO)	2		Quai de Transfert/Déchetterie de Craon Déchetterie de Craon/1 pour réparation
TOTAL		21	40+2	6+2	7	

Annexe F : Déchetteries (résultats)





350 000€ TTC

250 000€ TTC

